

CONSTRUIRE

LE MAGAZINE DE LA CONSTRUCTION

VOL. 35 N° 3
AUTOMNE 2020

DOSSIER RÉSIDENTIEL
Villes intelligentes

DOSSIER
MÉTIERS D'AVENIR

■ Martin Viau

DEPUIS
30
ANS
AVEC VOUS



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

DES CAMIONS UTILITAIRES DE TAILLE MOYENNE POUR LES GROS TRAVAUX.

Avoir accès à un parc qui vous aide à réaliser l'impossible devrait être facile. Les camions utilitaires de taille moyenne Ford F-650 et F-750 sont construits pour être durables, fiables et capables, et ce, pour longtemps. Avec une capacité de remorquage importante, cette flotte est plus que suffisante pour le long terme.



F-650/F-750 2021

Dossier IC/I
Métiers d'avenir **14**

Dossier IC/I
Le paiement sous
toutes ses formes **20**

Dossier résidentiel
Villes intelligentes **38**

SOMMAIRE

AUTOMNE 2020

IC/I INSTITUTIONNEL / COMMERCIAL / INDUSTRIEL

Éditorial	5
Nouvelles de l'industrie	6
Des nouvelles des ACQ régionales	8
Lauréats prix Construire 2020	10
Nouveaux produits	13

DOSSIER Métiers d'avenir **14**

Ressources humaines	19
Le paiement sous toutes ses formes	20
Relations du travail et perfectionnement	26
Relations du travail	28
Économie	29
Affaires juridiques	30
Santé et sécurité du travail	31
Construction durable	32
Formation	33
Intégrité	34
Technologies de l'information	35
Portraits de femmes	36

RÉSIDENTIEL

Villes intelligentes	38
Construire rapidement et efficacement	42
Capsule économie résidentielle	46
Capsule juridique	47
Capsule techniques de la construction et du bâtiment	48



Freepik

NOS ANNONCEURS

//ACHATPLUS achatplus.com	33
//ACQ – CONVENTIONS COLLECTIVES acq.org/relation-du-travail/conventions-collectives	28
//ACQ – PERFECTIONNEMENT acq.org/fiers-et-competents	25-27
//ACQ – SERVICES-CONSEILS RT acq.org/relation-du-travail/services-conseils-formations	26
//ACQCONSTRUIRE – INFOLETTRE acq.org/infolettre	19
//ACQ RÉSIDENTIEL - PROTECTION DES ACOMPTES acq.org/protection-acomptes	51
//ACQ RÉSIDENTIEL – QUALITÉ CONDO acq.org/residentiel	50
//BSDQ bsdq.org	7
//CCQ ccq.org	9
//CONTECH contech.qc.ca	49
//FORD fr.ford.ca	2
//GÉNI-MÉTAL geni-metal.ca	36
//GROUPE ALTUS altusgroup.com	41
//MILLER THOMSON millerthomson.com	24
//NOVO SST novosst.com	8
//POMERLEAU pomerleau.ca	17
//SOPREMA soprema.ca	18
//SOS LOCATION soslocation.ca	23
//TÔLE VIGNEAULT tolevigneault.com	45
//TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC transitionenergetique.gouv.qc.ca	52

CONSTRUIRE

Éditrice // Sonia Brossard

Rédactrice en chef //
Annie Hulmann

Coordination/Révision //
Suzanne Le Comte

Collaborateurs //

Olivier Alepins, Jean-François Arbour, Marc Beauchamp, Sébastien Boivin, Francine Brosseau, Jean-Philippe Cliche, Stéphane Eugénie, François-Olivier Godin, Catherine Guay, Alain Lahaie, Suzanne Le Comte, Pierre Longpré, Alexandre Millette, Marc-Antoine Paquette, Manon Poirier, Anne-Marie Tremblay.

Coordination de l'infographie //
Catherine Boivin

Graphistes //
Joëlle Lupien
Emmanuelle Rancourt

Impression et préparation postale //
TC • Imprimeries Transcontinental

Tirage //
28 000 exemplaires, édition automne 2019

Associations régionales affiliées //
1 063 exemplaires

Fréquence de parution // Quatre fois l'an

Ventes publicitaires //
Mélodie Crouzatier, CPS Média
450 227-8414, poste 304
mcrouzatier@cpsmedia.ca

Abonnement // 40 \$ pour un an (taxes incluses)

Courrier poste-publication et poste-distribution // 40063365

Les textes et illustrations de CONSTRUIRE ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de l'éditrice. Toute reproduction doit mentionner le nom de la publication ainsi que le volume et le numéro.

Les opinions exprimées dans **CONSTRUIRE** ne reflètent pas nécessairement celles de l'ACQ.

Dépôt légal // Bibliothèque et Archives nationales du Québec. ISSN 0833-0239

Imprimé au Canada

Changement d'adresse : Transmettre
Par courriel // magazineconstruire@prov.acq.org

Par la poste // 9200, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2

Par télécopieur // 514 354-8292

Par téléphone // 514 354-8249 (2650)

L'Association de la construction du Québec publie **CONSTRUIRE**, le magazine référence de l'industrie de la construction, dans le but de livrer l'actualité et des dossiers techniques à la majorité des intervenants des secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel de la construction au Québec.



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

ANNONCEZ DANS LE MAGAZINE CONSTRUIRE

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

Dossiers IC/I
// Cible de tolérance zéro - Excavations
// Efficacité énergétique

Dossiers Résidentiels
// Quartiers verts, écoquartiers?
// Le mentorat

RÉSERVEZ

vosre espace publicitaire
avant le 16 octobre 2020

Mélodie Crouzatier
Gestionnaire de compte

CPS Média
450 227-8414, poste 304
mcrouzatier@cpsmedia.ca

MISER SUR LA CONSTRUCTION POUR ASSURER LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Si la reprise économique du Québec s'est effectuée progressivement au cours des derniers mois, il en est tout autrement pour l'industrie de la construction. Après un retour progressif sur les chantiers, beaucoup d'entreprises de construction ont vécu un été très chaud.

À un tel point que, selon un sondage effectué par la CCQ, près de 95 % des entrepreneurs disaient avoir repris un niveau normal d'activité en juin dernier. On peut facilement déduire que le niveau d'activité de notre industrie cet été fut comparable à celui de l'été 2019 qui fut une année record en termes d'heures travaillées.

Même si l'économie du Québec est toujours loin d'être ce qu'elle était avant la pandémie, disons que notre industrie a donné un bon coup de pouce afin qu'elle puisse retrouver

un niveau respectable. L'économie de la construction, c'est plus 500 000 emplois directs et indirects, c'est aussi le 4^e secteur en importance dans l'économie du Québec et elle représente plus de 50 milliards de dollars de son PIB. Pour citer un vieux dicton « quand la construction va, tout va ». En d'autres mots, l'apport de l'industrie de la construction pour l'économie du Québec a été non négligeable au cours de l'été et continuera de l'être dans les prochains mois, voire les prochaines années, puisque le premier ministre du Québec, François Legault, a décidé de miser sur les investissements publics en construction pour relancer l'économie du Québec.

Nous sommes prêts à relever ce défi, mais plusieurs embûches se pointent à l'horizon, à commencer par l'économie elle-même. Plusieurs projets privés qui devaient débiter dans les prochains mois ont été reportés ou même tout simplement abandonnés devant l'incertitude qui plane devant nous. Certes, il y a des avancés au niveau médical afin de trouver un remède et un vaccin à ce virus mais, au lendemain de cette pandémie, notre monde aura considérablement changé. Les centres commerciaux n'ont plus la cote auprès du public, l'exode vers les banlieues se poursuit et dans le contexte où l'on continuera de favoriser le télétravail, les tours de bureaux seront quelque peu délaissées.

Aussi, de nombreux problèmes d'approvisionnement en matériaux sont apparus au cours des derniers mois. Les manufacturiers qui produisent nos matériaux font eux aussi face à des changements dans l'organisation de leur travail et bon nombre d'entre eux peinent à revenir à des niveaux de productivité équivalente à la période pré-pandémie.

Sans compter que la principale préoccupation de nos membres demeure l'accès à des liquidités suffisantes. La meilleure solution demeurera la réduction des délais de paiement des donneurs d'ouvrage publics. En

mai dernier, il fallait en moyenne 80 jours au gouvernement ainsi qu'aux organismes municipaux pour payer les entrepreneurs, alors que le contexte veut que nos membres aient besoin de ces liquidités au cours des prochains mois pour soumissionner sur les nouveaux projets gouvernementaux et pour stimuler la construction dans le privé. Le gouvernement a incontestablement sa part de responsabilité afin de réduire ces délais et d'établir un calendrier de paiement obligatoire pour TOUS les donneurs d'ouvrage publics, en y assujettissant les municipalités.

Si le rôle de nos membres, au cours des prochains mois, est de bâtir le Québec de demain, celui du gouvernement est de redonner une perspective intéressante aux entrepreneurs afin qu'ils soumissionnent sur les projets publics et de rassurer les investisseurs privés.

En terminant, je ne peux passer sous silence la négociation des conventions collectives. Ayant débuté nos consultations auprès des membres au printemps 2019, nous sommes fiers de pouvoir dire que nous étions prêts à commencer les pourparlers dès le printemps dernier. En toute transparence, notre objectif a toujours été d'ouvrir le dialogue le plus rapidement possible afin d'éviter un scénario identique aux deux dernières négociations. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de tous de projeter une image plus positive de notre industrie afin d'attirer ceux qui, demain, nous aiderons à construire notre quotidien et notre futur. //



Jean-François Arbour, ing.
Président de l'Association de la construction du Québec



LES SERVICES-CONSEILS DES RELATIONS DU TRAVAIL maintenant disponibles en visioconférence

En utilisant une seule plateforme de communication, il est maintenant possible de faire des réunions avec plusieurs intervenants en même temps. Les rencontres virtuelles permettent non seulement de discuter en temps réel, mais également de partager et d'interagir avec une personne ou un groupe grâce à des fonctionnalités de partage d'écran, d'annotation et d'enregistrement. Ces réunions peuvent se faire à partir de n'importe quel appareil et ce, sans avoir à se déplacer. Communiquez avec votre conseiller en relations du travail pour planifier votre prochaine rencontre virtuelle.

FORMER, C'EST PAYANT!

L'ACQ a obtenu la subvention du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) qui permet aux employeurs d'obtenir un remboursement de salaire de 25 \$ pour chaque heure de formation par employé formé. Par exemple, pour une formation de 3 heures, l'ACQ vous remboursera un montant de 75 \$. Lors de votre inscription, votre ACQ régionale communiquera avec vous pour remplir votre formulaire de remboursement. C'est le moment idéal de mettre à jour les connaissances et les pratiques professionnelles de votre personnel administratif et de vos gestionnaires! L'ACQ vous propose près de 80 sessions sur des sujets variés liés à la bonne marche à suivre de votre entreprise et de vos opérations, et ce, sans avoir à vous déplacer. Les formations en ligne sont offertes gratuitement pour les membres de l'ACQ. Faites vite, les places sont limitées et le programme prend fin le 30 septembre 2020. acq.org/entrepreneurs/formations/

L'ACQ FINALISTE DU CONCOURS Canadian Law Awards

La Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ fait partie des 4 finalistes, de la catégorie *Construction, Infrastructure & Transportation Law Department of the Year* du très réputé concours Canadian Law Awards. La soirée de dévoilement initialement prévue le 7 mai aura lieu le 6 octobre prochain. Félicitations à toute l'équipe qui s'est une fois de plus démarquée.

COLLOQUE SUR LES nouvelles technologies

L'ACQ prépare un colloque sur les nouvelles technologies. Restez à l'affût en visitant régulièrement nos réseaux sociaux et notre site Web pour en connaître tous les détails!

PLANS DE GARANTIE ACQ devient l'ACQ Résidentiel

Dans un objectif de combiner la force de notre réseau à notre expertise résidentielle, Plans de garantie ACQ devient maintenant l'ACQ Résidentiel.

Un changement très important qui nous permet de refléter une offre de service qui couvre tous les aspects de la construction résidentielle. Que ce soit pour des plans de garantie, des services techniques, de l'expertise et des inspections en chantier, des services-conseils, des services juridiques et de conciliation, notre équipe vous accompagnera du début à la fin de vos projets.

Il s'agit également d'une belle occasion pour l'ACQ de démontrer son leadership et son engagement à servir les entrepreneurs dans tous les domaines de la construction.

L'IQC 4.0, UN NOUVEAU PROGRAMME POUR ACCÉLÉRER VOTRE VIRAGE NUMÉRIQUE

Convaincue de l'importance des technologies innovantes à favoriser la croissance et la productivité des entreprises de l'industrie de la construction, l'ACQ s'est jointe au Groupe BIM du Québec, l'Institut de gouvernance numérique et d'autres associations professionnelles du domaine de la construction pour lancer un projet dans lequel elle croit vraiment : l'*Initiative Québécoise pour la Construction 4.0 (IQC 4.0)*.

Une démarche simple, personnalisée et gratuite

L'*Initiative Québécoise pour la Construction 4.0 (IQC 4.0)* a pour objectif de mobiliser et d'engager l'ensemble des acteurs de l'industrie de la construction dans l'adoption du virage numérique, de les aider à identifier leurs besoins et les outils qui sont à leur disposition pour leur permettre d'embrasser efficacement la transformation 4.0, de les aider à bâtir et à mettre en place une stratégie efficace ayant un fort potentiel de retour sur investissement.

La démarche est simple et gratuite, mais nécessite une participation en temps soit de 20 à 40 h réparties sur 3 mois. Une fois sélectionnées, les entreprises seront accompagnées par des experts tout au long du processus de diagnostic personnalisé. En fin de processus, chaque entreprise participante recevra un plan d'action sur mesure pour progresser dans sa transition numérique.



L'IQC 4.0 est une opportunité à saisir dès maintenant!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui au constructionnumerique.ca, car les places sont limitées.

NOMINATION DE MANON BERTRAND

à la présidence de l'AECQ

L'ACQ félicite Mme Manon Bertrand (Construction S.R.B. scc), ancienne présidente de l'ACQ, pour sa nomination à la présidence de l'AECQ. M. Éric Fraser (Les Électriciens Desjardins inc.), 1^{er} vice-président et v.-p. IC/I de l'ACQ, fait aussi partie du comité exécutif de l'AECQ à titre de trésorier.

L'ACQ DANS LES MÉDIAS

Réouverture des chantiers de construction : l'ACQ entend collaborer avec le gouvernement pour assurer le succès de la reprise économique au Québec

Communiqué publié sur acq.org, le 11 mai 2020.

L'ACQ fait le point à la suite de la réouverture

Une entrevue de Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ sur le site de Cogecolive, le 15 mai 2020.

Secteur de la construction : Rien de certain pour des vacances estivales

Article diffusé sur 104.7 Outaouais, sur le site TVA Nouvelles, le 31 mai 2020.

Secteur de la construction : L'enjeu de la productivité

Une entrevue de Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ, parue dans le journal La Tribune, le 8 juin 2020.

Projet de loi 61

Article paru dans l'Actualité et dans La Presse, le HuffPost Québec, Radio-Canada | Politique, La Presse, et la Gazette le 8 juin 2020. Il est aussi possible de lire le mémoire sur le site Web de l'ACQ.

NOUVEAU RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES

en construction résidentielle accréditées

Depuis le 23 juin dernier, les consommateurs ont à leur disposition un nouvel outil servant de répertoire des entreprises en construction accréditées par GCR. Ce répertoire regroupe de nombreuses informations et donne aux consommateurs un portrait complet des entrepreneurs en construction résidentielle avant de procéder à l'achat d'une habitation neuve.

PL61 : l'ACQ invite les parlementaires à mettre la partisanerie de côté pour assurer la survie de plusieurs entreprises de construction

Communiqué publié le 12 juin sur acq.org

Article aussi paru dans le Journal de Québec, Journal de Montréal, sur TVA Nouvelles et dans L'Actualité, le 12 juin 2020.

Les industries de la construction, de l'immobilier et du courtage immobilier déplorent le resserrement des critères d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL à venir au 1er juillet prochain

Communiqué publié sur acq.org le 25 juin 2020

Article paru aussi sur le site du magazine Le Conseiller et sur le site de La Presse, le 2 juillet 2020.

PL 16 : une nouvelle protection pour les acheteurs, signée ACQ Résidentiel

Communiqué publié sur acq.org, le 16 juillet 2020.



Le **BSDQ** vise à assurer une saine concurrence dans l'industrie de la construction et accroît l'efficacité des marchés.



QUÉBEC

L'ACQ - QUÉBEC RECONNUE MEILLEURE ASSOCIATION CANADIENNE EN CONSTRUCTION 2019

C'est avec une immense fierté que l'Association de la construction du Québec — Québec a reçu le prix de la Meilleure association de l'année en construction au Canada, une prestigieuse reconnaissance remise par l'Association canadienne de la construction (ACC) le 15 juin dernier. Par ce prix, l'ACC reconnaît chaque année les associations partenaires intégrées de l'ACC qui ont fait preuve d'un leadership exceptionnel dans les domaines de la mise en valeur et l'amélioration de l'industrie, de la formation et du recrutement de membres.



De gauche à droite : Mario Boucher, Jérôme Côté, Pierre Blouin, Anne-Marie Demers, Frédéric Purcell, Guy Leblanc, Yvan Laroche, Nelson Bouffard, Richard Guay, Daniel Plante, Jean Lapointe, Réjean Rondeau, Simon C. d'Anjou, Jean Dallaire et Véronique Mercier (directrice générale). *Absent de la photo : Steve Fiset

Lacétiia photographie

REPRISE DES CHANTIERS

Les Jeunes Leaders de la construction (CJLC) s'affichent dans une vidéo positive et inspirante !

Le 11 mai, pendant que le Québec était sur pause, les entreprises de l'industrie de la construction se sont investies à fond dans la préparation à la reprise des activités en mode COVID-19.

À cet égard, le Comité des Jeunes Leaders de la construction (CJLC) de l'ACQ — Québec s'est mobilisé pour la réalisation d'une capsule vidéo inspirante dans le but d'insuffler un vent de positivisme face à la relance de cette activité économique.

La vidéo est disponible sur YouTube !

GALA VIRTUEL

PRIX RECONNAISSANCE : C'EST À VOTRE TOUR !

Le 19 juin dernier, l'ACQ — Québec a offert une formule virtuelle haute en couleur pour la remise des prix Reconnaissance à ses membres. Ce gala a mis en valeur la persévérance et le dynamisme des entrepreneurs de la région de Québec. L'ACQ — Québec a remis une quinzaine de prix de reconnaissance qui soulignent la fidélité des membres, des adhésions allant jusqu'à 25 ans, 50 ans et même 100 ans au sein de l'organisation.

La remise des prix est disponible sur YouTube !

FINALISTE DES

FIDÉIDES 2020

L'ACQ — Québec est finaliste des Fidéides 2020 dans la catégorie *Entreprise collective*. Les Fidéides, organisées par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, visent à faire découvrir les entreprises de la région s'étant le plus démarquées au cours de la dernière année. Les gagnants seront dévoilés le 1^{er} octobre prochain lors d'un gala virtuel.

Vous êtes assujéti au régime rétrospectif?

INTÉGRITÉ
SATISFACTION CLIENT
ENGAGEMENT
COMPLICITÉ
RENTABILITÉ



Choisissez Novo pour ses services personnalisés et adaptés à votre réalité!

- Notre équipe d'actuaire vous épaulera dans :
 - votre projection financière de cotisations;
 - le choix de limite par réclamation optimal;
 - l'évaluation de l'impact financier de vos réclamations;
 - l'analyse du meilleur régime de tarification.
- Grâce à notre plate-forme de formation Novo Studio, nous sommes en mesure de vous offrir une vaste gamme de formations sur mesure, accessible également en ligne 24 h/24, 7 j/7.

Avec tous nos services intégrés sous le même toit, notre équipe vous appuiera dans une stratégie globale!

Profitez de services réellement personnalisés en SST.

novosst.com



« LE RESPECT DES CONVENTIONS, C'EST LE FONDEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC. »



Sylvain Trempe
Chef d'unité

Lorsqu'on respecte les conventions collectives, on fait le bon calcul pour soi et pour l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec. C'est le fondement sur lequel notre industrie s'appuie pour favoriser un climat de travail sain et pour que chacun ait sa place sur les chantiers.

En 2018, l'industrie de la construction comptait 157 086 travailleurs actifs qui ont travaillé plus de 161 millions d'heures en respectant les conventions. Et ça, ce sont des chiffres qui comptent.

► Pour toute question ou tout signalement concernant la conformité :
514 593-3132 ou 1 800 424-3512



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

ccq.org/conformite

LE RESPECT DES RÈGLES, ÇA COMPTE !



GALA

Virtuel **PRIX CONSTRUIRE**

Cette année, la remise des prix Construire a été présentée de manière 100 % virtuelle, en collaboration avec le BSDQ, en formule 5@7, le 27 août dernier.

Afin de rendre cette soirée mémorable, une équipe composée d'un directeur photo, d'un réalisateur, d'un photographe et de membres du conseil d'administration de chacune des régions, s'est rendue sur le terrain rencontrer chacun des lauréats pour leur remettre leur prix et capter leurs commentaires et leurs réactions.

Les prix Construire visent à reconnaître le talent, l'engagement et l'excellence d'entreprises et de personnes qui contribuent positivement à l'industrie de la construction au Québec.

C'est donc 23 trophées Construire qui ont été remis lors de cette soirée virtuelle animée par Mélanie Maynard.

Partenaire présentateur



LES PRIX CONSTRUIRE PROVINCIAUX

Les entreprises qui reçoivent ce trophée sont sélectionnées pour la qualité de leur travail, leur contribution à un plus grand rayonnement de l'industrie, la formation exemplaire de leurs employés ou toute réussite particulière. Également, une attention est portée aux mesures reliées à la santé et à la sécurité et aux relations du travail. Finalement, toute implication sociale et dans la collectivité est prise en compte dans le choix des entreprises lauréates.

1. RENÉ-LAFONTAINE

Monsieur Gilbert Grimard

2. JEUNE LEADER

Monsieur Simon d'Anjou

3. CHANTIER D'IMPORTANCE

UNE PRÉSENTATION DE MILLERTHOMSON

Usine de filtration de résidus de bauxite – Rio Tinto

Stéphane Nadeau, chef de projet Matières premières & Services Aluminium Opérations Atlantique, Aluminium, Usine de filtration de résidus de bauxite, Rio Tinto.

4. CONSTRUCTION DURABLE

UNE PRÉSENTATION DE SOPREMA

AR Construction – Domaine Luxuor

Raphaël Dumais, copropriétaire, AR Construction, Gilles Dufour, copropriétaire, Domaine Luxuor.

5. CONSTRUIRE SE CONJUGUE AU FÉMININ

UNE PRÉSENTATION DE POMERLEAU

Lambert Somec

Michel Boutin, administrateur, président, directeur plomberie-chauffage, Lambert Somec.

6. FIERS ET COMPÉTENTS

UNE PRÉSENTATION DE FIERS ET COMPÉTENTS

Construction Gératek Ltée

Philippe Poisson, responsable santé-sécurité et RH Chantier, David Gosselin, ing., président-directeur général, Construction Gératek Ltée.

7. MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ

UNE PRÉSENTATION DE NOVO SST

Courchesne et Fils Inc.

Guillaume Boislard, directeur général, Benoit Courchesne, président, Courchesne et Fils Inc.

LES PRIX CONSTRUIRE RÉSIDENTIELS

Tous les trophées spécifiques au secteur résidentiel sont remis à des entreprises sélectionnées pour la qualité de leurs travaux, le respect des nouvelles normes de construction et leur expertise. Également, une attention particulière est portée sur le respect des procédures, la qualité des documents administratifs, l'aménagement de l'espace, la fenestration et la luminosité. Finalement, l'aspect développement durable et l'intégration au milieu sont pris en compte.

8. CONDOS NEUFS DE MOINS DE 5 UNITÉS SUPERPOSÉES

Les Constructions MCL

Cédric Vincent Rocan, gestionnaire des opérations et associé, Marc Labrie, directeur général et propriétaire, Les Constructions MCL.

9. CONDOS NEUFS GRANDE HAUTEUR

M-Montréal-Est, Groupe Magma

Yan Le Houillier, président, M-Montréal-Est – Groupe Magma.

10. IMMEUBLE MULTIUSAGE

Sélection Panorama Groupe Sélection

Alain Giguère, vice-président Construction, Sélection Panorama, Groupe Sélection.

11. INNOVATION

Arbora Sotramont et LSR GesDev

Marc-André Roy, partenaire associé, Sotramont.

12. LOGEMENTS ABORDABLES

Symbiocité Développements Montarville

Gilbert Gagné, vice-président ventes et Jacques Fournier, président, Développements Montarville.

13. MAISONS NEUVES

Les constructions Palex

Pierre-Alexandre Blier, président, Les constructions Palex.

14. TRANSFORMATION DE CONDOS

Maison St-Édouard, Devimco

Mélanie Davignon, directrice Projets résidentiels, Marco Fontaine, vice-président développement, résidentiel et marketing, Maison St-Édouard – Devimco.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

LES PRIX CONSTRUIRE RÉGIONAUX

Les trophées régionaux sont remis à des entreprises qui se sont démarquées dans leur région et qui ont contribué au développement économique et social de celle-ci. Cette distinction vient également souligner l'implication, le dynamisme et l'excellence des entreprises sélectionnées. Avec un réseau de 10 associations régionales implantées dans 17 villes du Québec, l'ACQ est fière de reconnaître l'excellence des entreprises en construction de chacune de ces régions.

15. RÉGION BAS-SAINT-LAURENT / GASPÉSIE / LES ÎLES

Les Fondations B.A (2005) inc.

Daniel Lagacé, vice-président, Yan Lagacé, président, Les Fondations B.A (2005) inc.

16. RÉGION ESTRIE

Construction Ideal de Granby Inc.

Daniel Grondin, président-directeur général, Pascal Deslaurier, vice-président construction, Construction Ideal de Granby Inc.

17. RÉGION LAVAL/LAURENTIDES

Jardin Dion

Maxime Champagne, vice-président et directeur – aménagement paysager, Sylvie Dion, vice-présidente et directrice adjointe – aménagement paysager.

18. RÉGION MAURICIE/BOIS-FRANCS/LANAUDIÈRE / CENTRE-DU-QUÉBEC

Solidem Entrepreneur Général inc.

Jean-François Chapdelaine, gérant de projet, Solidem Entrepreneur Général inc.

19. RÉGION MÉTROPOLITAINE

Les Entreprises QMD inc.

Roxane Tremblay, vice-présidente soutien aux opérations et communications, Luc Quenneville, président et Jean Morissette, vice-président exécutif, Les Entreprises QMD inc.

20. RÉGION MONTÉRÉGIE

Kébec St-Jean Électrique inc.

Jessy Duval, président, Kébec St-Jean Électrique inc.

21. RÉGION OUTAOUAIS/ABITIBI/NORD-OUEST DU QUÉBEC

Moreau

Jean-Yves Moreau, président, Moreau.

22. RÉGION QUÉBEC

UNE PRÉSENTATION DE ASSURANCES FEDERATED

Construction René Hamel

Jo-Annie Hamel, adjointe à la direction et René Hamel, président, Construction René Hamel.

23. RÉGION SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

B.B.G. Réfrigération Inc.

Richard Boucher, président, B.B.G. Réfrigération Inc.

Pour tous les détails concernant les lauréats 2020 et pour visionner leur capsule hommage, visitez acq.org



MERCI À NOS PARTENAIRES!



La sécurité de votre entreprise en tête depuis 1920.



NOUVEAUX PRODUITS

Luminaire de l'Atelier Anaka

// Chaque pièce est assemblée à la main dans l'atelier de Montréal.

// Les pièces de verre sont soufflées et découpées à la main dans les Cantons-de-l'Est, par des maîtres artisans.

// Fabriqués à partir de matériaux tels que le verre, la pierre et des métaux.

// Nouvelles formes de verre : le rectangle à bord arrondi et l'ovale aplati.

// Disponibles en différentes couleurs et grandeurs.

atelieranaka.com/fr



Tracteurs compacts LX de Kubota

// La série LX propose trois modèles : LX2610SU à cabine ouverte ainsi que le LX2610 et le LX3310, deux modèles offerts avec une station de travail ouverte ou une cabine fermée.

// Alimentés par des moteurs diesel qui offrent une puissance variant entre 24,9 et 30,8 chevaux vapeur.

// Offrent une excellente maniabilité grâce à leur format compact, tout en offrant la puissance et le poids requis pour opérer un chargeur frontal d'une capacité de levage de plus de 1000 livres (454 kg).

// Dotés de pneus hybrides Goodyear® R14 permettant de travailler sur différentes surfaces, comme la neige, la glace, le gazon ou la boue.

kubota.ca



Évier en argile réfractaire de Shaws

// Durable et hygiénique grâce à ses propriétés antibactériennes.

// Possède une surface résistante tant aux rayures, qu'aux taches, aux acides et aux produits chimiques.

// Fabriqués à la main par des artisans d'Angleterre depuis 1897.

// Chaque évier est coulé à la main, façonné et estampillé du nom de l'artisan qui l'a créé.

// Cette application artisanale, qui nécessite beaucoup de temps, procure à chaque évier son caractère unique et sa longévité.

// Chaque évier Shaw est garanti à vie.

shawsofdarwen.com



Panneaux muraux pour douche Utile de MAAAX

// Panneaux muraux en une pièce : robustes et durables.

// Installation en coin ou en alcôve pour douche et baignoire-douche.

// Système Ulok permettant une installation facile et rapide.

// Nouvelle dimension pour baignoire-douche disponible : 60 x 32 x 60 po

// Fabriqués au Québec.

// Garantie de 10 ans.

maax.com

DOSSIER

LES MÉTIERS D'AVENIR DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

➡ ANNE-MARIE TREMBLAY

Alors que les technologies abondent, comment cela transformera-t-il les différents emplois du domaine de la construction? Est-ce que ces innovations créeront de nouveaux métiers? Si l'avenir est difficile à prédire, voici quelques tendances qui pourraient avoir un impact dans l'industrie.

■ Pomerleau



« Il y a à peine deux ans, je n'aurais jamais pensé occuper un poste de gérante innovations, recherche et développement et projets spéciaux, parce que cela n'existait même pas », lance Carolyne Filion. Aujourd'hui, l'ingénieure joue pourtant ce rôle chez Pomerleau, un entrepreneur général en construction et gestion de projets. « C'est une valeur dans notre entreprise, alors que nous avons un groupe innovation qui se scinde en 12 axes de recherche, comme l'intelligence artificielle, la réalité augmentée ou virtuelle, la robotique ou même les jumeaux numériques. »



L'équipe Innovation de Pomerleau

Pomerleau

Le groupe Innovation de Pomerleau compte plus de 55 experts à travers le pays. Il est composé de professionnels et de stagiaires issus de disciplines variées, comme des ingénieurs, des architectes, des développeurs, etc. L'équipe s'attelle à analyser ces innovations dans ses laboratoires, mais aussi sur le terrain. « S'il est encore difficile de nommer les métiers du futur, ce sont les activités dans nos différents axes de recherche qui vont définir les postes de demain », maintient la spécialiste.

Toutefois, de nouvelles fonctions, comme pilote de drones ou de robots, ont déjà fait leur apparition chez Pomerleau. « Même les emplois plus conventionnels sont touchés, car les innovations technologiques modifient ces postes. Ainsi, les travailleurs peuvent se concentrer sur les tâches à valeur ajoutée en éliminant tout ce qui est répétitif, par exemple », soutient la spécialiste. Elle cite en exemple le surintendant de chantier qui est passé du plan sur papier à la gestion numérique des projets.

Cette approche a aussi transformé les besoins chez Pomerleau. « Oui, nous recherchons toujours des talents pour nos opérations, mais nous recrutons également des profils qui ne sont pas traditionnels dans l'industrie de la construction, comme des experts en intelligence artificielle, des développeurs informatiques ou encore des mordus des nouvelles technologies », indique Carolyne Filion.

Pomerleau n'est pas la seule entreprise à s'intéresser aux questions d'innovation en construction. D'ailleurs, pour bien comprendre l'impact des différentes technologies sur ce domaine, l'École de technologie supérieure (ÉTS) a lancé un nouveau diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en *Building Information Modeling* (BIM) et innovations numériques. « Ce programme a été mis sur pied pour former des professionnels capables d'identifier les innovations technologiques et de bien les implanter », explique Daniel Forgues, titulaire de la Chaire industrielle sur l'intégration des nouvelles technologies numériques en construction.

« Si, pour le moment, il est difficile de savoir quelles avancées transformeront réellement l'industrie, certaines tendances sont à surveiller, poursuit Daniel Forgues. Le nombre de nouvelles technologies qu'on peut utiliser au quotidien sur les chantiers, c'est incroyable. Mais ça prend des gens qui sont capables d'évaluer ces innovations, comme la robotisation, la préfabrication ou la gestion numérique, pour savoir si c'est intéressant ou non », ajoute le professeur au département de génie de la construction. Ces spécialistes de « l'innovation continue », un peu à l'image de ceux qui travaillent dans les laboratoires de Pomerleau, devraient donc apparaître de plus en plus en entreprise.

Optimisation et logistique

Tout ce qui concerne la logistique de chantier pourrait prendre de plus en plus de place dans les prochaines années, pense Daniel Forgues. « Nous pourrions donc voir apparaître des ingénieurs de synthèse et de procédés, des professions qui existent déjà en France », prédit Daniel Forgues. En réfléchissant aux différentes étapes du projet, on peut gagner en efficacité et diminuer les coûts. « Certaines entreprises utilisent même le BIM pour établir la séquence de fabrication et prévoir toutes les étapes en 3D, ajoute Daniel Forgues. Cela permet d'aller deux à trois fois plus vite que la méthode traditionnelle. »



Daniel Forgues de l'ÉTS

Une expertise qui permet aussi d'optimiser les processus. « Ces spécialistes réfléchissent au travail en usine, pour s'assurer que les différentes composantes à assembler sont produites juste à temps. Il tente également d'organiser le tout de la façon la plus efficace et efficace possible. Ainsi, on minimise l'entreposage sur le site, ce qui pose souvent beaucoup de problèmes. Par exemple, si on laisse longtemps un tuyau sur le sol, il pourrait être endommagé par le sable. » Un atout pour les entreprises qui désirent prendre la voie de la préfabrication, une autre tendance prometteuse. « En Chine, une tour de 30 étages a été montée en 15 jours grâce à ce procédé », cite en exemple le professeur.

Le chantier 4.0 pourrait aussi créer une demande pour les spécialistes de la logistique, assure pour sa part Francis Bissonnette, président et fondateur de Batimatech, organisme qui fait le pont entre le domaine de construction et celui des technologies. « Avec l'internet des objets, ce sera de plus en plus facile de colliger certaines données auxquelles nous n'avions pas accès autrefois. Grâce à cela, il sera possible d'avoir un inventaire précis de son équipement et de son utilisation, permettant de tirer le meilleur parti de ses ressources et d'avoir un plan très pointu d'entretien », cite-t-il en exemple.

Les chantiers connectés permettront aussi d'ajouter un volet robotisation, estime Daniel Forgues. « Déjà, au Japon, on voit des systèmes de *smart building* où des convoyeurs amènent des briques à un rythme calculé à l'avance. Ce sont des robots qui montent les murs et ils sont capables de s'ajuster

à la réalité du chantier. » Le spécialiste pense toutefois que cette innovation n'arrivera pas de sitôt au Québec.

Économistes de coût

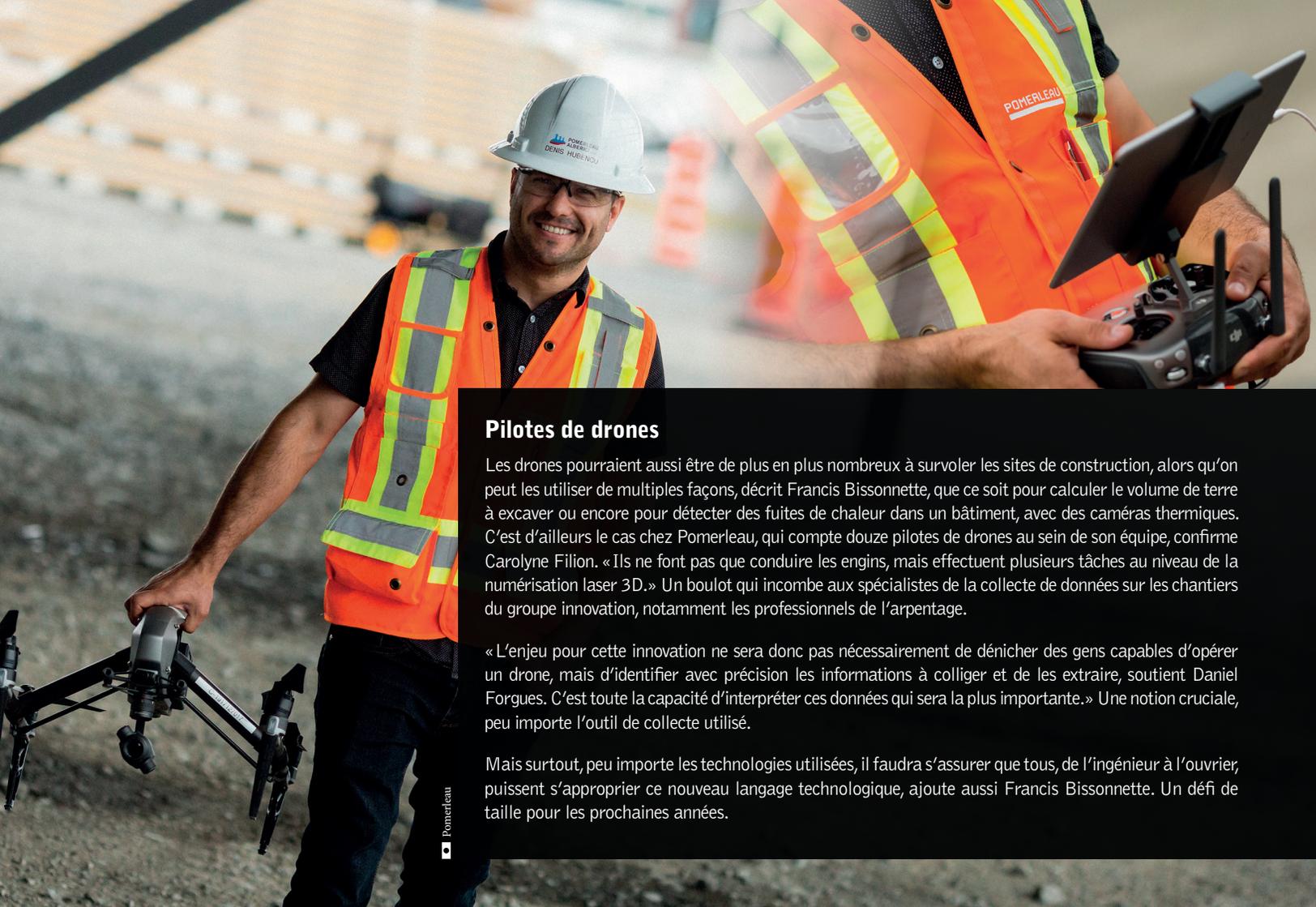
Autre métier sur les radars : celui d'économiste de coût. « Au Québec, nous avons des estimateurs, qui travaillent par exemple sur les appels d'offres. Mais le rôle des estimateurs de coût est beaucoup plus large et permet d'évaluer plus globalement les différentes étapes du chantier, que ce soit la gestion des contrats ou l'approvisionnement, explique Daniel Forgues. Une approche qui permet de réduire le gaspillage et d'avoir une vision intégrée d'un projet. L'utilisation d'outils comme le BIM permet d'automatiser de plus en plus cette collecte d'informations et de trouver les solutions les moins coûteuses », ajoute-t-il.

Spécialistes du BIM

Dans la même veine, les spécialistes du BIM continueront d'être en demande dans les prochaines années. En effet, ce mode de travail collaboratif permet d'intégrer dans une seule maquette toute l'information sur un bâtiment, de sa création à sa construction, en passant par son exploitation et sa démolition. « Le BIM permet d'augmenter l'intelligence d'affaires dans les différents projets, puisqu'il est possible de faire des ajustements directement dans la modélisation du bâtiment, plutôt que dans le projet réel », ajoute Francis Bissonnette.

Pour répondre à la demande grandissante, l'ÉTS a d'ailleurs lancé, en 2017, un programme court destiné aux gens de l'industrie sur l'utilisation du BIM, relate Daniel Forgues. Il existe également d'autres formations pour les travailleurs désirant se familiariser avec cette méthode, comme l'attestation d'études collégiales (AEC) en coordination de maquettes numériques BIM, offerte dans quelques cégeps.





Pilotes de drones

Les drones pourraient aussi être de plus en plus nombreux à survoler les sites de construction, alors qu'on peut les utiliser de multiples façons, décrit Francis Bissonnette, que ce soit pour calculer le volume de terre à excaver ou encore pour détecter des fuites de chaleur dans un bâtiment, avec des caméras thermiques. C'est d'ailleurs le cas chez Pomerleau, qui compte douze pilotes de drones au sein de son équipe, confirme Carolyne Filion. « Ils ne font pas que conduire les engins, mais effectuent plusieurs tâches au niveau de la numérisation laser 3D. » Un boulot qui incombe aux spécialistes de la collecte de données sur les chantiers du groupe innovation, notamment les professionnels de l'arpentage.

« L'enjeu pour cette innovation ne sera donc pas nécessairement de dénicher des gens capables d'opérer un drone, mais d'identifier avec précision les informations à colliger et de les extraire, soutient Daniel Forgues. C'est toute la capacité d'interpréter ces données qui sera la plus importante. » Une notion cruciale, peu importe l'outil de collecte utilisé.

Mais surtout, peu importe les technologies utilisées, il faudra s'assurer que tous, de l'ingénieur à l'ouvrier, puissent s'approprier ce nouveau langage technologique, ajoute aussi Francis Bissonnette. Un défi de taille pour les prochaines années.

Pomerleau

**DERRIÈRE CE MASQUE,
VOUS FAITES MAINTENANT
NÂÎTRE L'AVENIR
DE LA CONSTRUCTION.**

POMERLEAU

**VOTRE TALENT CHANGERA
NOTRE HISTOIRE**

TALENT-POMERLEAU.CA/BIENVENUE



TRAVAILLEURS RECHERCHÉS

Si les technologies transforment le marché du travail, plusieurs emplois sont déjà très prisés dans le domaine de la construction. En effet, 45 300 travailleurs du secteur prévoient prendre leur retraite d'ici 2029 au Québec, ce qui pourrait occasionner rareté, voire pénurie de main-d'œuvre, pour certains métiers.

C'est du moins ce qui ressort d'un rapport publié en février 2020 par ConstruForce Canada. Selon les estimations de cet organisme national spécialisé dans le domaine de la main-d'œuvre, l'industrie de la construction au Québec devra composer avec un manque à gagner de 11 500 travailleurs d'ici 2029. « Le Québec devrait avoir besoin de plus de 20 500 nouveaux compagnons certifiés pour

maintenir les niveaux actuels de main-d'œuvre certifiée, suivre le rythme de la croissance de l'emploi et satisfaire aux demandes de remplacement dans tous les secteurs d'activité pendant la période de prévision », indique Bill Ferreira, directeur exécutif.

L'Association de la construction du Québec (ACQ) a aussi étudié la situation pour les différents métiers et occupations qui composent l'industrie. Selon cette *Analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, menée par Raymond Chabot Grant Thornton, publiée fin 2019, il faudrait ajouter entre 13 000 et 25 000 travailleurs d'ici 2028 pour conserver l'équilibre dans le marché. La demande est forte pour plusieurs spécialisations particulières, montre aussi la recherche. Si on prend seulement l'exemple des maçons, il faudrait ajouter quelque 1000 travailleurs d'ici 2028 pour pourvoir aux besoins. « Même s'il y a des avancées technologiques importantes, les métiers traditionnels continueront d'être recherchés comme les briqueteurs-maçons, les carreurs, les couvreurs ou les peintres », analyse Alexandre Millette, CRIA, conseiller en relations du travail à l'ACQ.

D'autres métiers souffrent plutôt du manque de diplômés. C'est le cas des mécaniciens d'ascenseurs et des opérateurs de pelles et d'équipement lourd, trop peu nombreux pour répondre à la demande. Si bien que pour ces domaines, on prévoit un déficit entre la demande et la disponibilité des travailleurs d'ici 2028.

La méconnaissance de certains métiers, comme calorifugeur, peut aussi expliquer le manque de candidats, ajoute Alexandre Millette. Autre tendance : certains emplois qui ne sont pas exclusifs au domaine de la construction, comme les électriciens, les charpentiers-menuisiers ou les monteurs de ligne, souffrent d'un manque à gagner. « C'est aussi le cas pour les soudeurs, qui sont très recherchés dans toutes les industries, ce qui peut rendre difficile leur recrutement », souligne le conseiller.

Autant de métiers d'avenir. Pour l'industrie, le défi sera plutôt d'attirer de nouveaux travailleurs dans le domaine de la construction. Toutefois, les innovations technologiques, comme l'utilisation d'exosquelettes ou la numérisation des instruments de travail, pourraient attirer plus de jeunes ou encore faciliter l'intégration de femmes dans des métiers parfois plus difficiles physiquement, estiment les spécialistes. Des pistes intéressantes à explorer pour l'avenir. //

LES SYSTÈMES SANS FLAMME SOPREMA POUR LES TOITURES

Appliqués à froid.
Haute sécurité.
Idéal pour tous types
de bâtiments.



SURVIVRE À LA PANDÉMIE, APPRENDRE ET S'ADAPTER POUR L'AVENIR

Le contexte de pandémie, dans lequel nous sommes plongés depuis des mois, est certainement exceptionnel; les mesures mises en place, inédites; les impacts sur chaque personne, indiscutables; le défi pour les entreprises, colossal. Cette bataille commune qui à la fois rassemble et divise a fait émerger les plus belles histoires de solidarité et les pires drames humains.



CRHA

MANON POIRIER, CRHA

Directrice générale
Ordre des conseillers en
ressources humaines agréés

Depuis le tout début, les organisations ont dû faire preuve d'agilité et de créativité sans précédent afin de maintenir le bateau à flot durant la tourmente. Maintenant que la poussière retombe tranquillement, et malgré le spectre d'une deuxième vague possible, il faut continuer à prendre soin de son monde tout en regardant vers l'avenir.

Tirons des leçons pour s'adapter à l'évolution accélérée du monde du travail

Alors que le secteur de la construction a été l'un des premiers à reprendre ses activités, les organisations ont redoublé d'ardeur pour assurer la sécurité de leurs travailleurs en mettant en place les nombreuses mesures recommandées par la Santé publique. En même temps, il était également primordial de considérer avec bienveillance la santé mentale des travailleurs afin de trouver un équilibre entre la productivité des organisations et le bien-être de la main-d'œuvre dans ce contexte particulier et anxiogène qui se prolonge.

Comme nos réalités personnelles, le monde du travail s'est vu chamboulé. D'une part, on se trouve dans une situation économique difficile et d'autre part, la pandémie a accéléré la

transformation du travail, notamment aux volets des technologies et de l'organisation. Les considérations en matière de commerce local et d'environnement prendront aussi de plus en plus d'importance. Alors qu'on ne peut pas prédire précisément à quoi ressemblera le monde du travail de demain, on peut sans contredit affirmer que celui d'hier n'est plus. Chaque crise, malgré tout le drame qu'elle occasionne, amène aussi l'opportunité d'en sortir grandi. Mais encore faut-il éviter de retourner à nos anciennes pratiques par automatisme.

En effet, lors des derniers mois, les organisations ont dû déployer des efforts titanesques pour réagir aux annonces quotidiennes et affronter la tempête. La gestion de la crise a certainement engendré des succès, comme de moins bons coups. Il est primordial de prendre un moment afin de tirer des leçons de l'expérience vécue et ainsi être en meilleure position pour suivre le rythme de l'évolution du monde du travail, deuxième vague de la pandémie ou pas.

Quelle a été la réaction de votre organisation? Est-ce que la communication avec les employés a été maintenue en continu, même avec ceux mis à pied? Quelles sont les vérités que vous teniez pour acquises comme entreprise et qui ont été complètement remises en question? Comment cette crise vous a-t-elle montré que vous pouviez opérer autrement? Votre succès pendant la crise a été possible grâce à quels fondements? Comment reproduire ces conditions dans l'avenir pour bâtir d'autres belles réalisations? À quoi exactement vos échecs ont-ils été dus et comment éviter de les revivre? Comment vos employés parlent-ils de vous comme employeur à la suite de la crise?

La pandémie a démontré que nous pouvions travailler autrement et ce sont des expériences qui doivent continuer à influencer nos manières de faire. Accompagner ses gens avec bienveillance, mettre en place des canaux de

communication efficaces, offrir le télétravail lorsque la nature du travail le permet, donner de l'autonomie aux équipes, gérer le rendement plutôt que le temps, valoriser la collaboration, l'innovation, la polyvalence et l'agilité, réviser les opérations en fonction de ce qui a le plus de valeur, etc. Voilà quelques exemples, d'une longue liste possible.

L'industrie de la construction vivait déjà une grande pénurie de main-d'œuvre avant la crise et cette dernière ne s'est pas volatilisée. Alors que de grands chantiers d'infrastructures publiques devraient être annoncés dans les mois à venir, la pression sur vos organisations sera forte. Vous devrez composer avec une demande importante et un manque de main-d'œuvre qui risque de s'accroître. Raison de plus pour vous assurer que vos organisations sont dans la meilleure posture possible pour faire face aux défis qui se dressent en prenant le temps de tirer des apprentissages de la situation vécue pour en sortir plus fort. //

ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

INFOLETTRE DE L'ACQ
ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS
DE L'INDUSTRIE

**ABONNEZ-VOUS
POUR NE RIEN MANQUER**

acq.org/infolettre

DOSSIER

LE PAIEMENT SOUS TOUTES SES FORMES

⇒ SUZANNE LE COMTE

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER ALEPINS, AVOCAT,
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GOUVERNEMENTALES

Vous avez signé un contrat avec un client et malgré des clauses contractuelles claires et des délais de paiement précis, ceux-ci tardent à venir. Quels sont vos recours pour recevoir les sommes qui vous sont dues ?



Le recouvrement à l'amiable

Il existe différentes façons de réclamer les sommes impayées. Le *Code de procédure civile* accorde une grande importance aux modes privés de règlement des différends tels que la médiation, l'arbitrage et la négociation. Il est donc recommandé d'entamer un dialogue ouvert en communiquant d'abord directement avec votre client pour connaître les raisons de son retard. Assurez-vous également d'avoir une politique claire de paiement et de recouvrement au sein de votre entreprise.

- 1 **Faites signer un contrat ou un bon de commande complet** prévoyant notamment le délai de paiement et les conséquences d'un retard;
- 2 **Procédez à une facturation immédiate;**
- 3 **Encouragez les modes de paiement faciles à retracer** (tels que le paiement par carte de crédit, le transfert électronique, PayPal ou autres);
- 4 **Organisez votre système de perception;**
- 5 **Effectuez des suivis ponctuels** avec le client par téléphone ou en personne;
- 6 **Suspendez la commande et établissez un échéancier,** si la situation le requiert;
- 7 **Réévaluez votre relation commerciale** avec le client.

La mise en demeure est considérée comme une procédure de recouvrement à l'amiable. Elle s'avère toutefois nécessaire préalablement à un recours devant les tribunaux pour deux principales raisons : aviser l'autre partie de ce que l'on attend d'elle et lui permettre de s'exécuter ou de remédier au défaut allégué, ce qui a pour effet de minimiser les dommages découlant de la situation qui donne lieu à la mise en demeure.

La négociation et la médiation

La négociation est à la base de tous les modes de prévention et de règlement des différends. Elle repose sur la communication et la discussion volontaire entre deux ou plusieurs personnes pour régler des différends. Vous pouvez négocier vous-même avec une personne avec qui vous avez un différend ou être représenté, par exemple, par un négociateur professionnel ou un avocat.

Il n'existe aucune règle formelle ou de processus obligatoires à suivre lorsque vous négociez. Toutefois, nos tribunaux ont réitéré à maintes reprises l'importance que revêt la bonne foi dans la conduite d'une négociation efficace. Il importe donc de bien documenter son dossier, dans le cas où une partie ferait entrave à cette obligation phare de notre système juridique. Ainsi, vous déterminez vous-même les règles de négociation et les modalités de votre entente avec l'autre personne. Une fois signée, une entente produit les mêmes effets qu'un contrat.¹

Quant à la médiation, elle vous permet de participer activement à la recherche de solutions pour régler votre différend avec l'aide d'une personne neutre, un médiateur. Le médiateur vous aide à communiquer vos besoins et vos intérêts afin que vous en arriviez à une entente satisfaisante pour chaque partie. À l'instar de la négociation, la médiation peut donc se faire en amont de potentielles poursuites judiciaires².

¹ Ministère de la Justice du Québec: www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/modes-de-prevention-et-de-reglement-des-differends-prd/la-negociation/

² Ministère de la Justice du Québec: www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/modes-de-prevention-et-de-reglement-des-differends-prd/la-mediation/

L'arbitrage

L'arbitrage est un autre un moyen de faire valoir ses droits de manière plus expéditive que par la voie des tribunaux judiciaires. Son utilisation est souvent associée à des réclamations dont les montants sont très importants ou encore lorsque des problématiques techniques complexes sont au cœur des litiges. Pourtant, plusieurs fournisseurs utilisent les clauses d'arbitrage dans leurs contrats afin de régler rapidement et à peu de frais des litiges simples de recouvrement de créances.

Il s'agit de clauses habituellement prévues au contrat des parties, par lesquelles ces dernières s'engagent à soumettre un différend né ou éventuel à la décision d'un ou de plusieurs arbitres, à l'exclusion des tribunaux de droit commun. Il faut garder à l'esprit que le recours à l'arbitrage est facultatif et qu'il est préférable que les parties y adhèrent dès la signature du contrat.

Les parties peuvent convenir des règles de procédure qui leur conviennent, à même le contrat. Celles-ci détermineront, par le biais de la convention d'arbitrage, les pouvoirs de l'arbitre. Le coût de l'arbitrage est aux frais des parties.

Le recouvrement devant les tribunaux civils

Si les autres méthodes de règlement ne fonctionnent pas, il est possible, pour peu que cette avenue n'ait pas été exclue par le recours à l'arbitrage, d'effectuer une réclamation devant la Division des petites créances de la Cour du Québec. Cette Cour entend des causes où une somme d'argent est en litige ainsi que d'autres causes visant l'annulation ou la résiliation d'un contrat, lorsque la valeur du contrat et la somme réclamée n'excèdent pas 15 000 \$. Il s'agit d'un tribunal où les gens se représentent eux-mêmes, sans avocat et pour lequel les règles de procédure sont plus simples que celles des autres tribunaux. Pour plusieurs fournisseurs de biens et de services, elle peut s'avérer un outil très intéressant.

Contrairement à une personne physique, une entreprise doit obligatoirement être représentée par un avocat devant les tribunaux civils québécois, à l'exception de la division des petites créances. Le dossier sera entendu par la Cour du Québec si la somme en litige n'excède pas 85 000 \$. Autrement, ce sera la Cour supérieure qui aura juridiction pour les litiges plus onéreux ou pour certaines demandes particulières.



L'hypothèque légale

La créance des personnes ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble peut donner lieu à une hypothèque légale. L'hypothèque légale garantit la plus-value donnée à l'immeuble par les travaux, services ou matériaux fournis ou préparés pour ces travaux. Les montants couverts par l'hypothèque légale sont donc limités à cette plus-value.

Une dénonciation est requise lorsqu'une partie n'a pas directement contracté avec le propriétaire. C'est souvent le cas, par exemple, pour les sous-traitants et les fournisseurs. L'objectif est de dénoncer l'existence de son contrat au propriétaire afin que celui-ci puisse retenir des sommes d'argent suffisantes pour couvrir l'exercice potentiel de l'hypothèque légale.

L'hypothèque légale est limitée aux travaux, matériaux et services qui suivent la dénonciation écrite du contrat au propriétaire. Il est donc fortement recommandé de dénoncer le contrat au propriétaire avant le début des travaux, par exemple, dès le contrat octroyé. À défaut de faire cette dénonciation écrite, le droit à l'hypothèque légale sera éteint ou sera limité à la valeur des travaux, matériaux ou services postérieurs à la dénonciation écrite du contrat au propriétaire.

Le cautionnement

À quoi sert le cautionnement ? Il a pour but d'assurer au client/donneur d'ouvrage la réalisation et l'exécution des obligations des entrepreneurs et/ou des sous-traitants ainsi que, sous certaines conditions, le paiement des sous-traitants et fournisseurs. Ces cautionnements sont exigés par le donneur d'ouvrage au moment de l'octroi du contrat. Ils sont fournis par l'entrepreneur général ou le sous-traitant, lorsque requis par l'entrepreneur général, par l'entremise de leur compagnie de cautionnement.





Projet pilote paiement rapide, une bonne nouvelle pour les entrepreneurs

En juillet 2018, par un arrêté ministériel, le Conseil du trésor a lancé un projet pilote qui permettrait de faciliter le paiement aux entrepreneurs et sous-entrepreneurs et d'agir efficacement contre les retards de paiement. Les projets pilotes visent essentiellement à expérimenter deux éléments principaux, soit un calendrier de paiements précis et obligatoire pour le donneur d'ouvrage, l'entrepreneur général ainsi que tous les sous-traitants et un mécanisme de recours à un intervenant-expert, qui pourra trancher un différend dans un délai rapide afin de ne pas retarder les travaux. À l'heure actuelle, une cinquantaine de projets pilotes ont lieu ou ont déjà été achevés dans l'industrie de la construction québécoise et le bilan s'avère positif.

Freepik

En matière de protection de créance, les trois principaux sont le cautionnement de soumission, le cautionnement pour gages, main-d'œuvre et matériaux et celui d'exécution. Le cautionnement de soumission sert à garantir la signature d'un éventuel contrat d'entreprise. Ainsi, la compagnie de caution s'engage à compenser financièrement le client, par exemple, si l'entrepreneur fait défaut de signer le contrat suivant sa soumission. Quant au cautionnement pour gages, main-d'œuvre et matériaux, il vise à garantir le paiement des ouvriers, des fournisseurs de matériaux et des sous-entrepreneurs ayant contracté avec l'entrepreneur général. Par ce cautionnement, la caution garantit au créancier, normalement le donneur d'ouvrage, que toutes les créances dues seront acquittées. Il s'agit donc d'une stipulation pour autrui, prise par l'entrepreneur général, en faveur des ouvriers, fournisseurs et sous-traitants. En ce qui a trait au cautionnement d'exécution, l'obligation de la caution peut se limiter à l'accomplissement des travaux de construction prévus au contrat ou encore elle peut s'engager pour l'ensemble des obligations prévues au contrat de l'entrepreneur.

Autres méthodes de paiement

1 Quittance

En échange de son paiement, l'entrepreneur général pourra exiger une quittance partielle en cours de travaux dans le cas de paiements progressifs ou une quittance finale à la fin des travaux. Il est d'ailleurs courant que ce soit exigé de la part des donneurs d'ouvrage afin de libérer les retenues exercées sur certaines sommes d'argent.

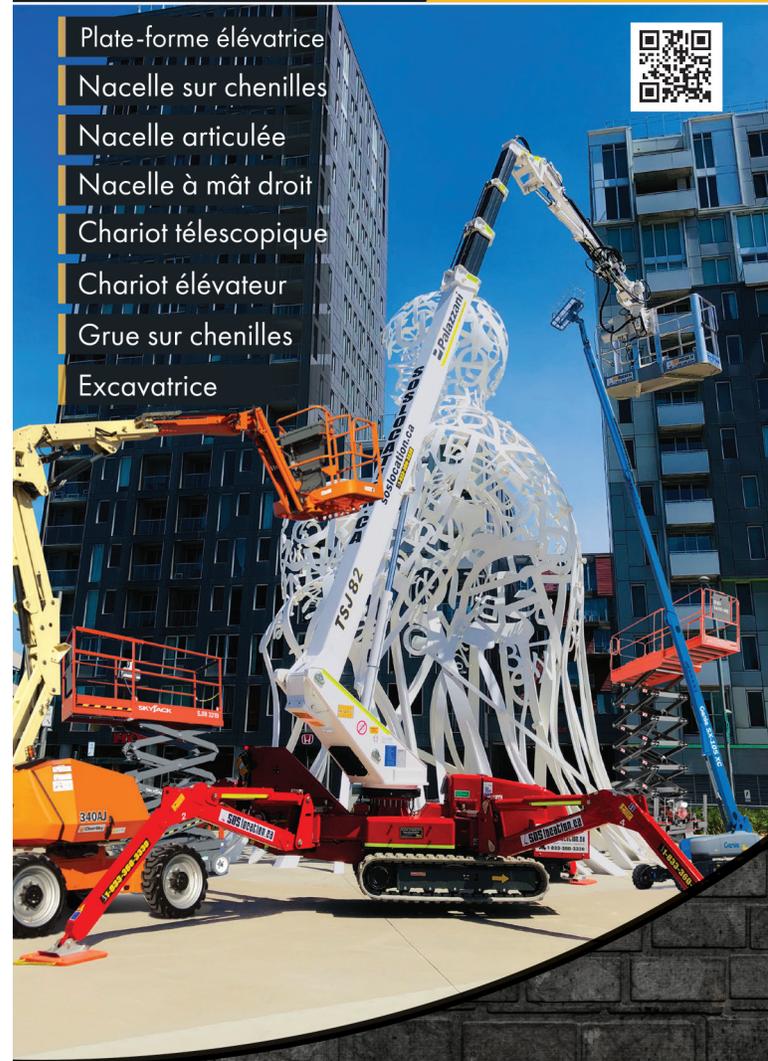
2 Clauses de paiement sur paiement

Les clauses dites de paiement sur paiement sont fréquemment utilisées dans les rapports contractuels entre entrepreneurs généraux et entrepreneurs spécialisés. L'objectif derrière une telle clause est de protéger l'entrepreneur général en cas de défaut de paiement du donneur d'ouvrage.

Ainsi, l'entrepreneur général insérera souvent au contrat le liant avec un sous-traitant, une clause suivant laquelle il ne sera tenu de payer ce dernier qu'au moment où il recevra lui-même le paiement du donneur d'ouvrage.

Bien que ce type de clause représente un lourd fardeau pour les entrepreneurs spécialisés, lesquels se trouvent à financer le projet jusqu'au paiement par le donneur d'ouvrage, les tribunaux ont reconnu la validité de ce type de clause³.

³ Miller Thomson: www.millertomson.com/fr/publications-fr/communiques-et-dernieres-nouvelles/a-propos-juridique-construction-fr/fevrier-2016-fr/clause-de-paiement-sur-paiement-obligation/



- Plate-forme élévatrice
- Nacelle sur chenilles
- Nacelle articulée
- Nacelle à mât droit
- Chariot télescopique
- Chariot élévateur
- Grue sur chenilles
- Excavatrice

ÉVITEZ LA DEUXIÈME VAGUE

choisissez parmi notre sélection complète de produits sanitaires

STATION
DE LAVAGE DE
MAINS MOBILE
1 425 \$



Construction Richelieu

Julie Duchesne est copropriétaire et comptable chez Construction Richelieu, une entreprise qui offre différents services liés au domaine de la construction. Que ce soit en services de construction et rénovation de bâtiment, en gestion et estimation de projets ou pour un projet clé-en-main, l'équipe déploie son expertise dans un grand nombre de domaines. Selon Julie Duchesne, le seul moyen de se faire payer, c'est d'être patient!

« Un des problèmes avec les contrats publics, ce n'est pas de se faire payer par les organismes publics, mais tout le cheminement à faire bien avant, explique Julie Duchesne. Quand tu réalises un gros projet, il peut y avoir 6 ou 7 intervenants, sinon plus, qui doivent valider une demande de paiement avant qu'elle ne soit complétée et acheminée au client. Malheureusement, la loi est silencieuse concernant les délais de traitement des demandes de paiements de la part des professionnels. Ceux-ci, architectes, ingénieurs, etc. sont plus souvent préoccupés par l'avancement des travaux que par les tâches administratives et c'est

normal. Le truc que j'ai découvert, c'est de trouver une personne-ressource à la comptabilité de l'organisme public et de traiter avec elle. De développer une relation privilégiée avec cette ressource.

Bien sûr, il y a des recours possibles, mais souvent, il s'agit de petits montants, donc on s'entend à l'amiable plutôt que de faire appel à quelqu'un de l'extérieur, car trop dispendieux. Il faut que tous les intervenants comprennent que l'entrepreneur général fait partie de l'équipe et que nous travaillons ensemble au succès d'un projet. Ainsi, au lieu de le considérer comme celui qui harcèle pour se faire payer, les intervenants

considéreront l'entrepreneur comme un maillon essentiel à la chaîne. Et, plus tôt ce dernier sera payé à chaque étape, mieux le projet se portera.

Présentement, avec les nombreux investissements dans les infrastructures, on va se retrouver avec de nouveaux intervenants qui n'ont pas beaucoup d'expérience et il faudra s'atteler à la tâche dès le début du projet pour éviter le plus possible les retards dans les paiements. De plus, avec ces nouveaux investissements majeurs, il y aura certainement des entrepreneurs généraux qui seront intéressés à soumissionner sur ces projets pour une première fois. Il faut qu'ils soient conscients des étapes à franchir avant le paiement. Les organismes publics paient dans un délai raisonnable lorsque tous les intervenants ont fait leur bout, donc que les avenants sont signés par tous. Ils ne doivent pas s'attendre à ce que leur facture soit payée dans un délai de 30 jours après son émission.»

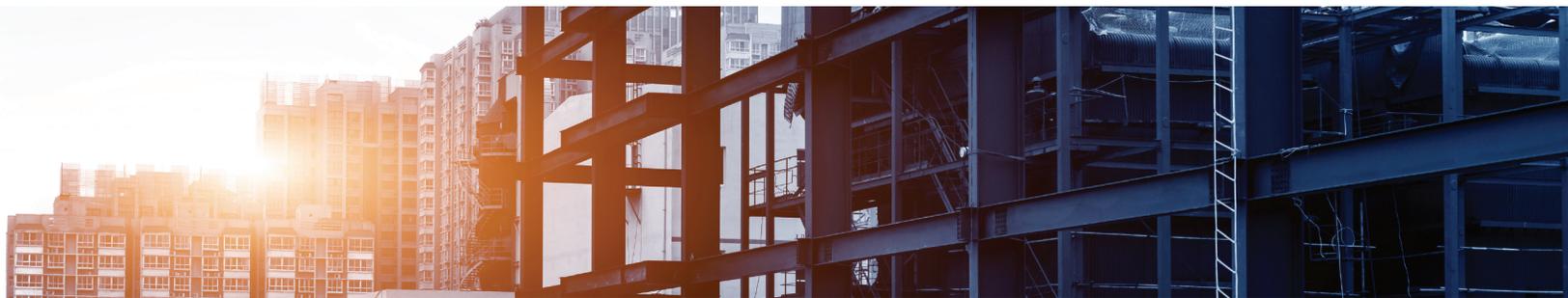
S'il n'y a pas de recettes miracles pour accélérer le traitement des paiements, Mme Duchesne souligne que ses 15 années d'expérience l'aident grandement à garder le fort! //

Source:

Guide des meilleures pratiques en matière de recouvrement des créances, Direction des affaires juridiques et gouvernementales, ACQ, 2017.



Construction Richelieu



SOYEZ EN TERRAIN SOLIDE AVEC MILLER THOMSON

Notre groupe Construction et infrastructures est un chef de file en matière de services juridiques destinés au secteur de la construction au Québec et ailleurs au Canada. Nos avocats chevronnés assistent les divers intervenants de l'industrie relativement aux complexités inhérentes à un large éventail de projets, notamment les aspects contractuels, la gestion des risques ainsi que la résolution de différends et de litiges.

Quel que soit le problème ou l'enjeu qui vous interpelle, vous êtes en terrain solide avec les avocats spécialisés en droit de la construction de Miller Thomson.

FAISONS ROUTE ENSEMBLE

MILLERTHOMSON.COM



MILLER THOMSON
AVOCATS | LAWYERS

L'INTÉGRATION DES FEMMES EN CHANTIER : UN PLUS POUR TOUS !

CONTENU PARTENAIRE

⇒ FIERES ET COMPÉTENTS

Faire un choix de carrière, c'est comme faire un saut dans le vide. En théorie, on se dit que l'on va aimer. En pratique, ce n'est pas toujours le cas !

Mais qu'à cela ne tienne, aujourd'hui une chose est certaine, terminés les clichés : un jeune homme deviendra policier et une jeune fille deviendra enseignante. Les finissants, ou toute personne souhaitant rediriger sa carrière, ont dorénavant tout le loisir d'explorer et de choisir un métier qui convient à leurs intérêts et à leurs habiletés.

Cette ouverture a certainement décloisonné beaucoup de métiers. Les femmes peuvent désormais œuvrer dans des domaines où les hommes ont l'habitude d'exercer, et vice versa. L'industrie de la construction n'est pas en reste; ses 25 métiers ainsi que les spécialités et occupations sont un bel exemple de l'intégration des femmes dans un milieu typiquement « barbu ». D'ailleurs, les chiffres de la Commission de la construction du Québec (CCQ) de 2018 étaient positifs dans la mesure où 2,13 % de la main-d'œuvre active était composée de femmes.

Pour 2019, bien que les chiffres finaux n'aient pas encore été confirmés, tous les indicateurs laissent présager une augmentation de ce nombre puisque les demandes d'informations sur les ressources disponibles concernant l'accompagnement et l'intégration des femmes en chantier sont grandissantes. L'implication très active des agents de promotion de la formation de l'Association de la construction du Québec en est également la preuve. À eux seuls, Suzanne Garon et Alain-Gabriel Guignard ont référé plus d'une quarantaine de femmes au programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) et accompagné presque autant d'entreprises dans cette démarche d'intégration et de soutien.

Principaux dispositifs contribuant à l'augmentation de la présence des femmes sur les chantiers

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|  1 | Accès par pénurie de main-d'œuvre (bassins) |  3 | Modification des règles entourant le statut préférentiel |
|  2 | Modification du ratio compagnon/apprenti |  4 | Mobilité de la main-d'œuvre |

Le programme pour la formation des femmes en entreprise : une démarche efficace !

Les entreprises qui embauchent des femmes pour œuvrer sur les chantiers peuvent avoir accès à des mesures de soutien financier, notamment via le PFFE. Lorsqu'une entreprise s'inscrit au programme, elle se munit de ressources pour l'accompagner dans l'intégration de la travailleuse au sein de son équipe de travail, elle lui offre une démarche pour faciliter et maintenir son cheminement en emploi et finalement, elle peut bénéficier d'un incitatif financier de l'ordre de 30 % du salaire de la travailleuse, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. En résumé, ce sont plusieurs éléments non négligeables qui sont disponibles pour les entreprises avec ce programme entièrement financé par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC).

Sur le terrain, les entreprises qui ont adhéré à ce programme n'ont que de bons mots concernant l'expérience que cela leur a apportée. Techno-Gypse Inc., entreprise située à Québec, a retiré beaucoup de positif pour l'ensemble de ses travailleurs impliqués dans le programme pour la formation des femmes en entreprise.

Pour Aline Drouin, vice-présidente de Techno-Gypse inc., il ne fait aucun doute que le programme améliore l'encadrement de l'apprentie et, par le fait même, la rétention de la main-d'œuvre, en plus de bonifier la communication au sein de toute l'équipe de travail. Et, l'aspect de l'accompagnement financier est très certainement un élément qui bonifie la démarche. Au final, pour Mme Drouin, le programme pour la formation des femmes en entreprise est gagnant-gagnant pour toutes les parties.

Ainsi, tous les entrepreneurs qui ont embauché une ou des femmes dans les derniers mois via l'émission d'un nouveau certificat de compétence sont invités à s'informer auprès des agents de promotion de la formation pour valider leur admissibilité au programme. Ces derniers sauront vous accompagner et simplifier votre engagement afin que la démarche soit le plus rentable possible. Sans aucun doute, les multiples avantages qui accompagnent ce programme valent le coup d'œil – et le coup de téléphone auprès des agents – et optimisent certainement le travail de tous ! //

Pour en savoir plus sur le programme pour la formation des femmes en entreprise, contactez vos agents de promotion de la formation et visitez le acq.org/perfectionnement.

Suzanne Garon
Cell.: 514 346-0401
garons@prov.acq.org

Alain-Gabriel Guignard
Cell.: 514 346-0399
guignarda@prov.acq.org

DES SOLUTIONS POUR UN PARC IMMOBILIER ACCEPTABLE EN 2022

À la suite des différentes annonces du gouvernement pour relancer l'économie du Québec et en particulier les investissements pour les projets de rénovation des écoles, la Fédération des commissions scolaires a approché l'ACQ durant l'année 2019 afin de trouver des solutions de rechange à une exécution des travaux plus efficace. C'est ainsi que l'ACQ a saisi cette opportunité afin de créer un comité composé de trois commissions scolaires et de trois entrepreneurs pour cibler les enjeux relativement à l'étalement des travaux dans les écoles.



Photographies Commercial

➔ ALEXANDRE MILLETTE

Conseiller sénior en relations du travail
Direction des relations du travail

Le constat ressorti par le comité est le suivant : durant toute l'année, des travaux à risque sont effectués dans plusieurs autres domaines tels que les hôpitaux, les palais de justice et les endroits publics en mode cohabitation avec la clientèle, alors que les travaux dans les écoles s'effectuent en quasi-totalité dans la courte période estivale. C'est ainsi que le comité s'est penché sur les solutions afin de changer les façons de faire et effectuer des travaux sur une plus longue période.

Pour bien cibler cet enjeu, les membres du comité se sont rencontrés plusieurs fois au cours des années 2019 et 2020 dans le but d'offrir un guide pour les commissions scolaires et les entrepreneurs désirant réaliser les travaux en mode de cohabitation sur une période plus longue que celle estivale.

Le ministère de l'Éducation donne une cote de satisfaction sur l'état des infrastructures qu'elle a en sa possession. Elle considère que son parc immobilier a un taux de satisfaction de 47,5 % en 2018-2019 comparativement à 55,2 % pour 2017-2018, une diminution de près de 8 % en une année. Pourtant, la cible du gouvernement est d'avoir un parc immobilier satisfaisant à 85 % pour 2022.¹

Le projet de guide se veut gagnant-gagnant pour les partenaires. D'une part, les commissions scolaires pourront dépenser l'argent prévu dans leurs budgets annuellement tout en augmentant le taux de satisfaction de leur parc immobilier et réduire les coûts des travaux étant donné qu'ils ne seront plus concentrés sur la courte saison estivale. D'autre part, il s'agit pour les entrepreneurs, d'un moyen de garantir une longévité des travaux se rapprochant plus vers une année complète.

À noter qu'en période de pénurie, le fait d'avoir plus de projets répartis sur l'année permet une meilleure rétention de son personnel et assure une pérennité financière aux travailleurs, des éléments essentiels à prendre en compte dans les prochaines années pour les organisations. Des impacts indirects à ce type d'étalement des travaux seront également évités, entre autres, au niveau de la surchauffe des prix durant la période estivale de la part de certains fournisseurs ou la disponibilité de la marchandise dans les périodes moins achalandées.

Enfin, l'étalement des travaux est un aspect important pour réaliser les ambitieux objectifs des gouvernements en termes d'investissements dans les infrastructures publiques. Toutefois, la disponibilité de la main-d'œuvre en quantité suffisante est tout aussi importante, d'où l'importance d'un réseau scolaire qui fournit suffisamment de diplômés pour rencontrer l'offre de travaux offerte par l'industrie. Rappelons que l'exercice d'estimation du besoin de main-d'œuvre diplômée se fait actuellement de façon triennale. Un exercice qui manque de dynamisme et qui ne reflète pas les fluctuations rapides de l'économie québécoise. En effet, le dernier exercice d'estimation qui s'est fait en 2017 reflète bien cette réalité, alors que personne n'avait estimé les seuils historiques d'heures déclarées que l'industrie a connu dans les années suivantes, ce qui a créé un manque important de diplômés dans certaines régions et métiers.

Bref, l'ACQ et la Fédération des commissions scolaires ont prévu de divulguer le guide d'ici la fin de l'année pour qu'il soit accessible à ceux qui le désirent dès le début de l'année 2021. //

¹ Rapport annuel de gestion 2018-2019, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, p.67 en ligne:

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MEES_RAG_2018-2019.PDF?1570037423

(consulté le 5 juin 2020)



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

LES SERVICES-CONSEILS

des relations du travail, aussi disponibles en visioconférence!

Communiquez avec votre conseiller pour planifier votre rencontre virtuelle.



MISES À JOUR DISPONIBLES POUR VOS TRAVAILLEURS

MISEZ SUR DES TRAVAILLEURS
COMPÉTENTS AVEC NOS ACTIVITÉS
DE PERFECTIONNEMENT ADAPTÉES
À VOS BESOINS !

CONTACTEZ VOS AGENTS DE PROMOTION
POUR OFFRIR DE LA FORMATION SUR MESURE
ET EN ENTREPRISE À VOS TRAVAILLEURS.

SUZANNE GARON
514 346-0401

ALAIN-GABRIEL GUIGNARD
514 346-0399



50 %

FORMATION EN COURS...

EN COLLABORATION AVEC :

**FIERS
ET COMPÉTENTS** .COM
FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR ACQ.ORG/FIERS-ET-COMPETENTS

LA NÉGOCIATION 2021-2025 APPROCHE À GRANDS PAS

Les conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial et industriel viennent à échéance le 30 avril prochain, ainsi le renouvellement des conventions collectives qui implique une négociation entre l'ACQ et l'Alliance syndicale débutera prochainement. Ceci étant dit, il est opportun de faire un bref retour sur les étapes préalables menant à cette phase de négociation.



Photographies Commercial

MARC-ANTOINE PAQUETTE

Directeur adjoint
Direction des relations du travail

Période de maraudage et vote pour l'allégeance syndicale

D'abord, la période de maraudage s'exerce tous les 4 ans et précède toujours d'un an l'échéance des conventions collectives. Cet exercice se veut une opportunité pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction de choisir leur adhésion à l'une des 5 centrales syndicales de l'industrie. Plus précisément, la loi R-20 prévoit que la période de maraudage débute le premier jour du douzième mois qui précède la date d'expiration de la convention collective et se termine le jour qui précède celui du début de la période de vote. Quant à elle, la période de vote débute le premier jour ouvrable du onzième mois qui précède la date d'expiration de la convention collective et se termine 20 jours après. Par conséquent, la période de

maraudage a eu lieu du 1^{er} au 31 mai 2020 tandis que la période de vote s'est échelonnée du 1^{er} au 20 juin 2020 (art. 31 et 32).

Au moment d'écrire ces lignes, la CCQ n'avait pas encore dévoilé les nouveaux pourcentages de représentativité de chacune des associations représentatives. Les modifications d'allégeance syndicale, tant à l'égard des salariés qu'en matière de représentativités, ne prendront effet que le 1^{er} septembre 2020.

Le protocole intersyndical

Ensuite, qu'entend-on par protocole intersyndical? D'abord, il est important de mentionner ici que les représentants des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction dans le cadre du renouvellement des conventions collectives sont les 5 associations syndicales regroupées sous le nom de l'Alliance syndicale. Depuis le projet de loi 33 en 2011, les 5 associations syndicales doivent être présentes à la table de négociation. Ainsi, afin d'assurer un pluralisme syndical adéquat, les associations syndicales doivent convenir d'un protocole entre eux qui déterminera leurs modalités de fonctionnement en vue du renouvellement des conventions collectives.

Selon la loi r-20, ce protocole doit être déposé au plus tard 6 mois avant le dépôt d'un avis de négociation, lequel doit être transmis au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédant

l'échéance des conventions collectives. Lorsque les associations syndicales ne s'entendent pas sur un protocole avant cette date, le ministre du Travail doit nommer un arbitre qui déterminera le protocole applicable entre les associations syndicales. C'est ainsi que le 18 février 2013, à la suite d'une mésentente relative au protocole intersyndical, l'arbitre Corriveau avait décidé du protocole applicable à l'Alliance syndicale. Historiquement, les associations syndicales reconduisaient ce protocole à chaque renouvellement de conventions collectives. Toutefois, les associations syndicales n'ont pas signé ce protocole avant le 1^{er} avril 2020. Ainsi, un arbitre devra être nommé, afin de trancher à nouveau le protocole applicable entre les différentes associations syndicales.

Les prochaines étapes

Enfin, comme exposé dans la chronique de l'édition printemps du magazine *Construire*, l'ACQ s'est donné les moyens de réussir en débutant le processus de négociation beaucoup plus rapidement que par le passé. En effet, une vaste consultation de ses mandats a eu lieu au printemps 2019, se soldant par l'obtention d'un mandat de négociation. Ainsi, l'ACQ est prête pour entamer la prochaine ronde de négociation qui sera officiellement lancée par l'envoi d'un avis de négociation qui doit être transmis entre les parties au plus tard le 1^{er} octobre 2020. //



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

LES CONVENTIONS COLLECTIVES AU BOUTS DES DOIGTS!



BUDGET PROVINCIAL 2020-2021 ET SA MISE À JOUR

Avec le printemps pour le moins tumultueux que nous venons de vivre, nul doute que le budget caquiste déposé le 10 mars dernier est passé sous le radar pour plusieurs. Par contre, les mesures qu'il contient sont toujours d'actualité aujourd'hui, et sont très intéressantes pour nos entrepreneurs.



Photographies Commercial

JEAN-PHILIPPE CLICHE

Économiste sénior
Direction des relations du travail

Hausse des investissements dans le Plan québécois des infrastructures

Le gouvernement provincial a pris la décision d'augmenter une fois de plus ses investissements en construction, investissements comptabilisés au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. C'est la troisième année consécutive que le gouvernement provincial augmente les dépenses en infrastructures, les faisant passer de 100,4 milliards de dollars dans le budget 2018-2019 à 130,5 milliards dans le budget actuel. Ceci constitue une augmentation de près de 15 % annuellement, ce qui aura un impact considérable sur la quantité de projets gouvernementaux disponibles pour les entrepreneurs au cours des 10 prochaines années.

Sachez que la part du lion revient aux infrastructures scolaires, alors que les investissements qui y seront consacrés passent de 20,3 milliards sur 10 ans annoncés l'an passé à 25,5 milliards de dollars sur 10 ans cette année. Incluse au budget, une somme de 111 millions de dollars du gouvernement afin de louer des locaux qui serviront à accueillir des élèves lors de travaux majeurs dans leur école. Si ce plan fonctionne convenablement, ceci permettra aux entrepreneurs en construction de nos secteurs d'effectuer des travaux d'agrandissement et de rénovation

hors de la période estivale, ce qui est une excellente chose compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre actuelle.

Crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation

Le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) permet aux entreprises de construction d'obtenir des crédits d'impôt à l'achat de matériel informatique et de progiciels de gestion, avec une aide qui varie entre 10 % et 20 % des investissements admissibles.

En fait, le pourcentage remboursable dépend de la région où votre entreprise est située. Les entreprises œuvrant dans les grands centres urbains auront droit à un remboursement de 10 %, alors que celles des régions les plus éloignées recevront 20 %.



Freepik

En fait, les dépenses admissibles au C3i sont celles excédant 5 000 \$. Ceci signifie que si votre entreprise implante un nouveau progiciel de gestion informatisée d'une valeur de 15 000 \$, vous aurez droit à un crédit d'impôt sur 10 000 dollars, et le pourcentage du crédit variera entre 10 % et 20 % de ce montant, selon l'emplacement de l'entreprise.

Transition énergétique

Le budget 2020-2021 prévoit des sommes importantes qui serviront à réduire les

émissions de gaz à effet de serre (GES). Le secteur industriel est priorisé, avec des investissements gouvernementaux de 1,3 milliard de dollars, alors que le secteur résidentiel et le secteur commercial et institutionnel recevront 175 millions et 134,5 millions de dollars respectivement.

Ce programme met l'emphase sur le remplacement de la consommation en énergie fossile, ainsi que sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments neufs et existants.

Mise à jour du 19 juin 2020

D'un niveau purement financier, disons simplement que nous devons parler d'une mise à jour « coup de poing », alors que le déficit du Québec devrait atteindre 14,9 milliards de dollars cette année. Ceci est fort différent des 3 milliards de surplus anticipés au budget de mars, surplus qui devait servir à renflouer le fonds des générations.

Côté bonne nouvelle, la diminution des taxes scolaires promise par le gouvernement s'effectuera en totalité dès cette année, alors que le projet devait être réalisé sur 2 ans. Ceci donnera un peu de répit aux contribuables éprouvés par la crise sanitaire actuelle. De plus, aucune hausse de taxe ou d'impôt n'est prévue pour le moment.

Autre bonne nouvelle, l'accélération des investissements en infrastructures du gouvernement, qui devrait passer de 11,0 milliards à 13,9 milliards dès cette année. Cette accélération des investissements devait se matérialiser dans le projet de loi 61 avant l'été, ce qui n'est pas arrivé. Tout porte à croire qu'une nouvelle mouture devrait être présentée à l'automne et que les entrepreneurs en construction devraient voir plusieurs projets publics supplémentaires sur la table d'ici la fin de l'année financière du gouvernement. //

LES RÉCLAMATIONS DANS LE CADRE D'UNE RÉSILIATION DE CONTRAT PAR LE CLIENT

En début d'année 2020, la Cour d'appel confirme un jugement qui balise les réclamations pouvant être faites par un entrepreneur qui voit son contrat résilié unilatéralement par le donneur d'ouvrage¹.



Photographies Commercial

OLIVIER ALEPINS

Avocat
Direction des affaires juridiques
et gouvernementales

Le plus haut tribunal de la province, via son analyse du jugement de première instance, met en lumière le droit bien ancré dans notre système juridique, selon lequel un client peut résilier son contrat avec un entrepreneur, et ce, sans avoir à se justifier (2125 C.c.Q.). La seule exigence consiste bien évidemment à payer à l'entrepreneur ses frais et dépenses actuels, la valeur des travaux exécutés avant la résiliation et la valeur de certains biens fournis (2129 C.c.Q.) et ce dernier doit restituer les avances qui pourraient avoir été reçues en excédent. Enfin, chacun est tenu de tout préjudice qui aurait pu être subi par l'autre.

C'est dans cette optique que l'entrepreneur Construction Blenda inc. (« Blenda ») a testé les limites des types de réclamation pouvant être réclamées lorsqu'un client met fin à un contrat en cours.

Sommairement, il ressort que l'Office municipal d'habitation de Rosemère (« OMHR ») a lancé un appel d'offres en juin 2008 pour la construction d'un immeuble résidentiel devant débiter au mois d'août de la même année. Néanmoins, ce n'est qu'en octobre 2008 que le contrat est accordé par l'OMHR. Ainsi, dès le début, ce retard dans l'octroi du contrat engendrera des coûts supplémentaires en raison de travaux à faire en conditions hivernales.

D'autres obstacles arriveront rapidement tels que l'impossibilité d'alimenter en électricité le chantier en utilisant l'immeuble voisin ou des divergences d'opinions entre Blenda et les professionnels de l'OMHR sur des questions comme la structure du plancher et les types de balcons à installer. S'en suivront alors de volumineux échanges antagoniques entre les parties sur des demandes de changement et des mécontentements dans l'exécution des travaux, de telle sorte que Blenda ira jusqu'à suspendre l'exécution des travaux en février 2009, considérant son insatisfaction relativement au travail des professionnels de l'OMHR.

Après d'autres échanges, Blenda reprendra quelque peu l'exécution, malgré qu'aucune entente ne soit intervenue relativement aux changements à apporter, à leur coût ou au calendrier d'exécution. Après peu de temps, soit le 14 avril 2009, l'OMHR



Freepik

décide de résilier son contrat avec Blenda, lui demandant de quitter immédiatement le chantier.

Blenda, sans remettre en question le droit de résiliation unilatérale du client, considère que celui-ci a été exercé de façon abusive. Il réclame donc de multiples frais se ventilant ainsi :

- 1 Valeur des travaux exécutés, frais et débours engagés à la date de résiliation (513 979,96 \$);
- 2 Manque à gagner additionnel dû à la résiliation du contrat (216 539,46 \$);
- 3 Préjudice, inconvénients et atteinte à la réputation (200 000 \$);
- 4 Frais légaux et frais d'expertise (269 690,10 \$).

Malgré cette multiple réclamation, l'entrepreneur n'obtiendra qu'une somme de 139 995,86 \$, couvrant certains travaux effectués avant la résiliation d'avril 2009 (point 1).

Pour les points 2 et 3, la Cour en vient à la conclusion qu'il n'y a eu aucun abus ni aucune mauvaise foi dans le comportement de l'OMHR et ils ne trouvent pas application dans le cadre d'une résiliation unilatérale effectuée conformément à l'article 2125 C.c.Q.

Il appert que le fait pour l'OMHR d'avoir refusé d'aller en arbitrage ou d'avoir négocié une indemnité de départ, d'avoir laissé un délai irréaliste de 24 heures pour quitter le chantier (qui s'est avéré allongé dans les faits) ou encore que les plans et devis ont été modifiés voire améliorés pour l'autre entrepreneur qui a terminé les travaux ne sont pas des éléments prouvant la mauvaise foi du client. Au contraire, le manque de collaboration de l'entrepreneur et les retards à l'échéancier justifiaient la décision de résilier le contrat.

Enfin, concernant les frais légaux et d'expertise (point 4), aucun manquement important ou abus dans le déroulement de l'instance ne justifiait qu'ils soient réclamés par Blenda. //

¹ Construction Blenda inc. c. Office municipal d'habitation de Rosemère, 2020 QCCA 149.

LES RESPONSABILITÉS D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE

Sur un chantier de construction, la loi prévoit qu'une personne doit être désignée pour assumer la responsabilité de coordonner les mesures à prendre en vue de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Cette personne, c'est le maître d'œuvre.



Photographies Commercial

ALAIN LAHAIE

Chef de service, prévention des lésions professionnelles
Direction de la santé, sécurité du travail et Mutuelles de prévention

La désignation d'un maître d'œuvre est directement liée à la notion de « Chantier de construction » qui est définie dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) comme étant « le propriétaire ou la personne qui, sur un chantier de construction, a la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux. » Toujours selon la LSST, le maître d'œuvre a les mêmes obligations envers les travailleurs de la construction que l'employeur lui-même.

En effet, lorsque vous êtes maître d'œuvre, les responsabilités sont accrues par rapport à la sécurité de toutes les personnes qui sont sur le chantier. Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et du public.

Le maître d'œuvre doit s'assurer, entre autres, d'une série de mesures pour la sécurité des travailleurs, mentionnée à la section 2.4 « Obligations générales » du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

Plus concrètement, « sur un chantier de construction, le contrôle de la circulation, l'utilisation des voies publiques, l'installation électrique temporaire, la tenue des lieux, les toilettes et leurs accessoires, la sécurité du public, l'accès au chantier, la protection

contre l'incendie, les rampes et les garde-corps permanents, le chauffage temporaire, le transport et le sauvetage sur l'eau et les autres mesures générales de sécurité sont sous la responsabilité du maître d'œuvre. »

Pour être identifié comme maître d'œuvre, il faut d'abord établir la notion de « chantier ». Les tribunaux ont déterminé trois critères pour délimiter un chantier de construction, soit :

- 1 **La finalité de l'œuvre**
Les travaux ont-ils pour objet la réalisation d'une même œuvre ?
- 2 **Le lieu**
Les travaux se situent-ils sur un même site physique ?
- 3 **La durée des travaux**
Les travaux sont-ils regroupés dans le temps ou impliquent-ils un arrêt marqué entre chaque phase ?

Autrement dit, qui fait quoi ?

Au-delà des ententes contractuelles, l'élément essentiel pour identifier le maître d'œuvre consiste à déterminer qui a la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux. Les documents contractuels font partie des éléments qui seront considérés. Ils ont une certaine importance et l'employeur doit être prudent avant de signer de tels documents qui l'identifient comme maître d'œuvre.

La définition à la LSST implique que c'est d'abord le propriétaire qui est maître d'œuvre, à moins qu'il n'y ait sur le chantier une personne ayant la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux. Cette responsabilité inclut le contrôle et le pouvoir d'autorité envers toutes les personnes œuvrant sur le chantier.

De plus, il faut se demander si les travaux projetés entraîneront la création d'un ou de plusieurs chantiers, chaque chantier étant placé sous l'autorité d'un seul maître d'œuvre.

Il est toutefois possible, comme l'a dit la Cour d'appel, que des maîtres d'œuvre se succèdent tout au long de l'avancement des travaux sur un même chantier.

Enfin, pour constituer un chantier de construction, les travaux décrits à l'article 1 de la LSST doivent avoir pour objet soit un bâtiment, soit un ouvrage de génie civil, entre autres.

Pour terminer, des mesures de prévention et d'obligations particulières aux chantiers de construction émanant d'une volonté de considérer les chantiers de construction comme étant des lieux de travail présentant des caractéristiques propres, différentes de celles des établissements ont été mises en place. Ces caractéristiques sont :

- **Un niveau de risque** particulièrement élevé;
- **Des activités très diverses**, à caractère temporaire et évolutif, effectuées simultanément, ce qui crée des interactions qui sont sources supplémentaires de danger;
- **La présence sur un même lieu** de travail de travailleurs et d'employeurs provenant de diverses spécialités de l'industrie de la construction et ayant une formation différente. //

Références :

- LSST
- CSTC
- CNESSST Guide Délimitation d'un chantier de construction et identification du maître d'œuvre
<https://www.cnessst.gouv.qc.ca/Publications/200/Documents/DC200-16155web.pdf>

Article écrit en collaboration avec le Service du contentieux.

CONSTRUIRE EN RÉDUISANT SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL : C'EST POSSIBLE !

Pour construire un bâtiment qui engendre moins d'impact environnemental, une étape clé est de mesurer ses impacts au cours du processus de conception. La méthode de choix est l'analyse du cycle de vie.



ACQ

⇒ CATHERINE GUAY

Conseillère en construction durable
Direction des services corporatifs

Selon la norme ISO 14040, l'analyse du cycle de vie (ACV) est une compilation et une évaluation des intrants, des extrants et des impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son cycle de vie¹. Cette méthode s'applique à tous les domaines, incluant celui de la construction. À titre d'exemple, l'ACV du béton utilisé dans des fondations consiste à quantifier les impacts qui ont cours sur l'ensemble de la vie du béton : extraction des matières premières, transport, fabrication du béton, transport sur le site en camion-bétonnière, coulage du béton, réparation pendant sa durée de vie utile et sa fin de vie (enfouissement ou recyclage).

J'ai posé quelques questions à un expert en analyse du cycle de vie, Charles Thibodeau, fondateur de CT Consultant, compagnie qui accompagne les entreprises dans leur démarche d'amélioration de la performance environnementale de leurs produits et de leurs bâtiments.

À quelle étape d'un projet commence-t-on à parler d'ACV ?

Il est possible de réaliser des ACV comparatives de matériaux seulement ou de réaliser l'ACV de tout le projet de bâtiment. Dans les deux cas, il est toujours préférable de débiter le travail dès l'élaboration du projet de construction.

De cette manière, l'équipe de conception du bâtiment pourra prendre des décisions stratégiques qui permettront d'orienter le projet pour maximiser sa performance environnementale. Comme nous savons que le secteur du bâtiment est responsable de l'émission de plus de 10 % des gaz à effet de serre (GES) annuels du Québec, et ce, sans compter les émissions liées aux matériaux, beaucoup de chemin reste à parcourir pour atteindre nos cibles de réduction.

Quel est le but d'une ACV de bâtiment ?

Le but est de quantifier les impacts environnementaux globaux du bâtiment. Cela signifie de calculer les impacts de chaque matériau et de l'énergie qui sera consommée pendant l'exploitation du bâtiment afin d'avoir une vue globale et savoir où mettre nos efforts de réduction.

Comment réalise-t-on une ACV de bâtiment ?

Typiquement, une ACV de bâtiment peut être réalisée en quatre étapes :

- 1 **Analyse des plans et devis** (préliminaires);
- 2 **Modélisation du bâtiment** dans un logiciel d'ACV, comme l'*Athena Impact Estimator for Buildings*;
- 3 **Analyse des résultats obtenus** pour déterminer quelles composantes contribuent le plus aux impacts environnementaux;
- 4 **Proposition de pistes d'amélioration** pour réduire les impacts.

Cette dernière étape est fondamentale, car le but n'est pas de réaliser une analyse, mais bien de réduire les impacts !

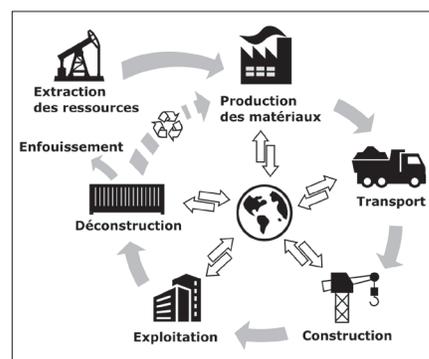
Quels sont les avantages ?

Le principal avantage est d'avoir une vue globale des impacts potentiels d'un bâtiment et d'avoir de vrais chiffres afin de prendre les bonnes décisions et de mettre les efforts de réduction là où ça compte !

Quel est le rôle de l'entrepreneur dans une démarche d'ACV de bâtiment ?

Si l'entrepreneur participe à la conception du bâtiment, il peut fournir de l'information sur les matériaux typiquement installés dans le but de chiffrer leurs impacts. Par ailleurs, sous l'impulsion de la certification LEED, les architectes sélectionnent de plus en plus des produits sur la base de leurs impacts respectifs. Ainsi, en plus des critères traditionnels que sont le prix, la

Périmètre de l'ACV de bâtiment



CT Consultant

durée de vie et l'esthétique, la performance environnementale est désormais considérée. Au final, ce changement de critères de sélection amènera l'entrepreneur à installer de nouveaux produits de construction, et ce, au plus grand bénéfice de la planète. //

¹ ISO (2006). ISO 14040. Management environnemental - Analyse du cycle de vie - Principes et cadre. Norme internationale. 23 p.

CONTRÔLER SON APPRENTISSAGE AVEC LA FORMATION MIXTE

Il existe plusieurs façons d'apprendre. Certains préfèrent le cadre conventionnel de la classe alors que d'autres ont besoin de plus d'autonomie. La formation mixte (*blended learning*) répond à ces besoins en liant deux méthodes d'apprentissages soit la formation en ligne et la formation en classe. Concrètement, ça signifie moins de temps sur les bancs d'école et plus de temps à pratiquer !



Photographies Commercial

⇒ SÉBASTIEN BOIVIN

Conseiller en formation
Direction des services corporatifs

Qu'est-ce que la formation mixte ?

La formation mixte est centrée sur les besoins de l'employé. Il bénéficie ainsi de l'autonomie offerte par la formation en ligne tout en profitant des séances pratiques pour échanger avec le formateur et ses collègues. Par exemple, un apprenti pourrait suivre une formation en ligne sur l'installation d'un produit avant de le mettre en pratique avec l'aide d'un compagnon qui lui donne de la rétroaction. Certains fournisseurs et organismes proposent des formations à distance à la suite desquelles des instructeurs prennent le relais pour aborder le volet pratique.

Les avantages pour l'apprenant

- 1 **Maître de son apprentissage :** Il apprend en ligne et questionne le formateur/coach en classe ou sur le chantier en fonction de ses difficultés.
- 2 **Flexibilité :** Il peut contrôler son rythme d'apprentissage et revoir la matière autant de fois qu'il le souhaite avant et après la séance en classe.
- 3 **Gestion et gain de temps :** Il organise son temps de formation en fonction de sa réalité tout en évitant certains déplacements.



Accessibilité : Il peut suivre une partie de son cours facilement, peu importe où il se trouve.

Le multiplateforme

L'apprenant d'aujourd'hui ne s'assoit pas nécessairement derrière un écran d'ordinateur. Pour assurer une expérience de qualité, la formation mixte est associée au concept de multiplateforme. C'est-à-dire qu'elle se décline sur tous les types de supports (téléphones intelligents et tablettes) et cela, sans diminuer la convivialité de l'interface.

Mise en place

Afin de mettre en place la formation mixte, il faut d'abord s'assurer que ce type de formation répond à un besoin et aux attentes de vos employés. L'engagement et la motivation seront plus importants et la formation plus efficace. Le modèle de la classe inversée, c'est-à-dire de se former dans un premier temps en ligne afin de pouvoir se consacrer à l'apprentissage actif est le modèle qui permet de mieux gérer son temps et qui connaît le plus de succès.

Pourquoi la choisir ?

Pour une entreprise, la formation est un investissement au service de la performance. La formation mixte change les comportements et

améliore la productivité des employés et ultimement, la performance globale d'une entreprise.

Offrir un environnement de formation mixte permet également d'optimiser les coûts. Il est possible de former un plus grand nombre de personnes tout en diminuant les frais de déplacement et de formation. Enfin, avec l'aide de plusieurs types d'évaluations et d'outils statistiques, les entreprises peuvent également calculer facilement le retour sur investissement (ROI)¹. //

¹ How can Enterprises get better training ROI with Blended Learning solutions?, en ligne, 23 juin 2020.

Nouvel Iphone SE 2020 C'est le moment d'en profiter !



- Écran Retina HD de 4,7 po
- Caméra grand-angle de 12 Mpx (ouverture f/1,8)
- Capteur selfie 7 Mpx
- Fonctions Touch ID pour l'authentification
- Puce A13 Bionic (Iphone 11)
- Microlocalisation iBeacon
- Recharge sans fil
- Chargement rapide

Version 64 Go à 0 \$ avec toute nouvelle activation *

achat
Télécom +

Votre partenaire de première ligne

achatplus.com + 1 800 567-7632

* Dans la limite des stocks

L'IMPORTANCE DE DÉVELOPPER SES CAPACITÉS ÉTHIQUES : L'AVIS DE DEUX PROFESSIONNELLES EN ÉTHIQUE

Mmes Carole Chauvin et Sophie Gagnon, de Groupe Philia, sont passionnées par la promotion de l'intégrité au sein des organisations. Elles ont accepté de répondre à quelques questions.



Photographies Commercial

FRANCINE BROUSSEAU

Coordonnatrice du
Programme Intégrité
Direction des services corporatifs

Dans quelles circonstances une entreprise ayant une forte culture éthique se différencie-t-elle ?

Lorsque les règles changent, une forte culture éthique permet un ajustement rapide et en lien avec la vision de l'entreprise. Une culture éthique se développe lorsque les employés sont encouragés à développer et à utiliser leur capacité à percevoir les enjeux éthiques qui se présentent. L'entreprise peut ainsi rapidement identifier ces enjeux (« *de quoi parle-t-on ?* »), en établir les causes (« *pourquoi cet enjeu survient-il ?* »), évaluer les conséquences (« *qu'arrivera-t-il si on laisse aller, si on intervient, etc. ?* ») et choisir les bonnes actions à prendre (« *faire ce qui est le mieux dans les circonstances* »).

C'est l'application concrète d'une volonté claire de prendre en charge ses risques d'intégrité et d'ainsi protéger la réputation de l'entreprise. Quand une telle culture s'installe,

sans représailles à l'endroit des employés, elle devient un avantage concurrentiel difficile à copier qui en plus offre à l'organisation l'agilité requise pour veiller à l'intégrité dans ses processus et ses relations d'affaires.

Comment s'assurer de faire vivre une culture éthique au sein d'une organisation ?

Les conditions gagnantes doivent être réunies. Une volonté réelle des dirigeants de développer l'intégrité et de vouloir connaître ce qui se passe est incontournable. Diffuser des formations où les employés sont mis en situation et peuvent pratiquer leurs réflexes éthiques est porteuse de succès.

Mettre sur pied une fonction dédiée à la conformité, à l'intégrité, à l'éthique en est un exemple. Le titulaire de ce poste doit bénéficier d'une vraie indépendance et d'une grande autonomie d'actions. Lorsqu'en plus il fait équipe avec des ressources en intégrité au sein des divers secteurs de l'entreprise, les situations à risques sont rapidement circonscrites. Ce faisant, l'éthique rend vivante et vécue la valeur d'intégrité, cette dernière n'étant plus seulement affichée.

Avez-vous un exemple à nous donner ?

L'employé d'un sous-traitant mentionne à un de vos employés qu'il est payé au noir. Votre employé perçoit l'enjeu d'intégrité ainsi que les différentes conséquences pour votre entreprise. Il en glisse un mot à votre

agent d'intégrité. Ce dernier effectue sans délai les vérifications requises et confirme la situation. Tout en veillant à la confidentialité de la dénonciation, l'agent d'intégrité s'assure que la relation d'affaires avec le sous-traitant soit interrompue, jusqu'à ce que ce dernier démontre que son lien contractuel avec ses travailleurs respecte le cadre légal et réglementaire en vigueur. Le traitement de la situation démontre que l'intégrité au sein de votre organisation est bien vivante !

En conclusion

Groupe Philia conclut ainsi : « *Le secret du développement de l'éthique est assurément sa mise en pratique. Être en mesure de percevoir les enjeux et de réfléchir à leurs impacts sur l'organisation est central à toute volonté organisationnelle de développer une éthique forte.* »

Le Programme Intégrité de l'ACQ

L'implantation du Programme Intégrité permet à un employeur de mettre en place cette gestion éthique si importante pour la pérennité d'une entreprise. Le Programme prévoit aussi la formation des employés et des dirigeants de l'entreprise, et plusieurs autres outils tout aussi faciles à implanter les uns que les autres !

Pour vous inscrire : écrivez-nous à l'adresse integrite@prov.acq.org ou rendez-vous au acq.org/integrite. //

LE SAVIEZ-VOUS ?

De nombreux organismes publics ont procédé à la gestion de leurs risques de corruption et de collusion dans leurs processus de gestion contractuelle à la suite d'une directive du Secrétariat du Conseil du trésor. Cet exercice pourrait avoir des répercussions sur le traitement des contrats publics.

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE : UNE SOLUTION ?

On l'a vu pendant la pandémie de COVID-19, les achats en ligne ont permis de laisser passer la tempête à plusieurs commerces traditionnels qui ne pouvaient plus accueillir les clients dans leurs locaux et dans certains cas, de découvrir de nouvelles opportunités d'affaires.



Photographies Commercial

STÉPHANE EUGÉNIE

Webmestre principal
Direction des services corporatifs

Se lancer ou pas dans le commerce électronique

L'avenir est probablement au commerce en ligne, mais avant de se lancer dans ce projet, il faut évaluer si votre type d'activité peut s'offrir en ligne, si les coûts sont absorbables (développement d'une solution Web, frais de livraison et de transaction, personnel supplémentaire, gestion des stocks, connexion faisable et facile avec le système comptable) et si vous êtes prêt à ajouter une 2^e activité à vos affaires.

La bonne plateforme de vente

Un ajout à votre CMS actuel

Vous possédez déjà un site Web utilisant un CMS et souhaitez y ajouter une portion boutique. Dans le cas de Wordpress, vous pouvez construire votre boutique et y greffer vos solutions de paiement, de marketing ou de gestion de stock via l'extension WooCommerce. Des solutions similaires existent pour Joomla, Drupal ou Typo3.

Un CMS dédié au commerce électronique

Vous avez décidé d'avoir un commerce 100 % en ligne avec un site Web qui lui est dédié. Prestashop est un CMS qui est spécialisé dans la vente en ligne et il le fait très bien. C'est une solution qui sera plus coûteuse et plus longue à mettre en place, mais qui sera

plus évolutive sur le long terme. Magento est une autre solution comparable.

Une boutique par abonnement

Vous souhaitez vous occuper par vous-même de construire votre boutique, voulez une solution tout-en-un simple d'utilisation et un paiement mensuel ? Shopify est probablement pour vous. Wix ou Jimdo offrent des services comparables. Attention ! Avec ce type de solution, votre boutique est dépendante d'un fournisseur et plus vous ajoutez d'options plus la facture monte.

Solution de paiement en ligne

Vous avez un local commercial et acceptez déjà les paiements par carte de crédit avec un terminal marchand ? Il est probable que les solutions offertes par Moneris ou Desjardins vous feront éviter des frais supplémentaires. Ce sont cependant des solutions techniquement plus difficiles à mettre en place et plus restrictives pour leur obtention.

Il existe des plateformes de paiement en ligne tiers telles que Stripe, Square ou Braintree, faciles à mettre en place, car elles possèdent des API qui leur permettent de communiquer avec presque tous les outils disponibles sur le marché. Leur inconvénient est que les frais liés aux transactions peuvent devenir très importants quand on traite des gros volumes.

Méthodes de livraison

Une fois l'expérience de magasinage en ligne établie, il ne faut pas oublier que c'est bien souvent la livraison qui fait la différence finale sur la perception par le client du service. Quatre critères rentrent en ligne de compte dans votre stratégie de livraison :

- 1 Poids et dimensions des colis
- 2 Livraison nationale ou internationale

3 Choix du livreur (prendre en compte son coût, la facilité de transaction, la facilité des cueillettes)

4 Retour des articles.

Une majorité de boutiques en ligne optent pour la stratégie suivante :

- Livraison sur plusieurs jours sans garantie via Postes Canada
- Livraison express via Purolator, UPS ou Fedex
- Prix de livraison réduit (voir gratuit) selon la quantité ou le poids de la commande
- Cueillette gratuite en magasin (si disponible).

Promotion de votre site de commerce électronique

Pour exister, il faut se faire connaître. On retrouve donc les mêmes recettes que pour un site Web, c'est à dire :

- Visibilité grâce à l'achat de publicité sur Google Adwords ou Facebook
- Contenu de marketing sur votre site et dans les réseaux sociaux
- Campagnes d'e-mailing
- Le bon positionnement de votre site dans les moteurs de recherche (SEO).

La vente en ligne deviendra probablement un incontournable pour une entreprise d'ici très peu de temps. Pour y arriver, ce n'est pas forcément un long fleuve tranquille, il faudra donc bien réfléchir à votre projet et probablement vous faire accompagner par un professionnel. //



CHARPENTIERE- MENUISIÈRE ACCOMPLIE



MARIE-CATHERINE BOULANGER

Charpentière-menuisière
Dominart

➡ Marc Beauchamp

C'est durant la période de confinement que nous avons joint par téléphone Marie-Catherine Boulanger. Charpentière-menuisière chez Dominart, l'entreprise familiale fondée par son père, entrepreneur général à Lac-Etchemin, elle a été conquise par le métier.

« Plus jeune, si quelqu'un m'avait dit que je travaillerais dans l'industrie de la construction, je ne l'aurais pas cru. Bien que ça me fascinait de voir mon père construire des maisons, je trouvais que le métier n'était pas fait pour les femmes. En effet, c'est plutôt robuste comme boulot. »

« Artiste dans l'âme, je me voyais plutôt exercer un emploi dans un domaine de création. Jusqu'à ce que je constate en grandissant que construire, c'est aussi créer. Une maison c'est une œuvre, et derrière cet ouvrage, il y a une charpente, quelque chose de solide et de durable qui laisse une belle empreinte de soi, qui me rend heureuse et me donne un sentiment d'accomplissement. »

« Mon père et mes frères sont des constructeurs. Ils m'ont convaincu d'apprendre le métier.

C'est un peu grâce à eux que je suis devenue bâtisseuse, que je fais un métier que j'adore », explique cette mère de famille qui, pendant longtemps, a accepté différents emplois pas trop accaparants afin de consacrer du temps à ses trois enfants. « Des enfants qui sont pas mal fiers de dire ce que je fais dans la vie à leurs amis à l'école. »

Un poisson dans l'eau

« Cependant, quand mon père m'a proposé en 2017 de me lancer dans le métier, j'ai hésité. En fait, j'avais peur de ne pas être à la hauteur. Mais les conseils et la formation ont aplani mes craintes. Depuis, je suis autant à l'aise avec un marteau que tout ce qu'il y a dans un coffre à outils. Je manie maintenant les madriers comme si j'avais toujours fait ça. Je suis vraiment à ma place sur un chantier. »

« Je crois que ce qui m'a donné le plus gros coup de pouce, c'est l'ouverture d'esprit familial. Ça m'a permis d'abattre des barrières plutôt imaginaires et de me dire qu'une femme pouvait s'accomplir et réussir dans l'industrie. J'ai vite remarqué que peu importe qu'on soit un homme ou une femme, on est bien reçu dans une équipe de construction sur tous les chantiers quand on exécute le travail avec engagement, respect et compétence. L'habileté n'a pas de sexe. »

Présente sur les chantiers de construction neuve et sur différents sites de travaux de rénovation dans le secteur résidentiel, Marie-Catherine a contribué à une centaine de projets à ce jour. Dès qu'elle en a l'occasion, elle s'investit également dans le perfectionnement professionnel. « C'est la façon de durer dans l'industrie et de demeurer au sommet des bonnes pratiques et de continuer à être toujours plus efficace », précise-t-elle.

Encourager les recrues

« Mon père a récemment convenu d'accepter moins de mandats de construction, de faire graduellement le pas vers la retraite. C'est pourquoi mes frères travaillent actuellement

pour d'autres entrepreneurs. Ils n'ont pas l'intention de prendre le relais de la compagnie familiale. Je ne me sens pas prête pour ce genre de défi non plus. Je préfère faire ma route dans l'industrie comme charpentière-menuisière et non comme patronne d'entreprise. »

Cette professionnelle de la construction invite les femmes tentées par les métiers non traditionnels à foncer et à aller au bout de leur rêve. À ne pas hésiter. « Elles seront agréablement surprises de l'accueil qui leur sera réservé et de la confiance qu'elles y gagneront. Elles constateront rapidement qu'il n'y a pas de barrières », observe Marie-Catherine Boulanger. //



Génï-Métal
Laboratoire de métaux

- Inspections structurales de plates-formes élévatoires, nacelles, grues et autres
- Inspection en soudage et NDT
- Ingénierie en structure
- Procédures de boulonnage
- Attestation d'échafaudages, de plates-formes volantes, et autres
- Contrôle qualité et expertise en peinture

Certifié ONGC, ASNT, CISC & AGA
Ingénieurs membres de l'Ordre (IOQ)

139, rue d'Amsterdam
St-Augustin (Québec) G3A 2V5
Téléphone : (418) 878-3218
Télécopieur : (418) 878-3257
www.geni-metal.ca




RÉSIDENTIEL

DOSSIER

CONSTRUIRE RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT

GRAND DOSSIER

VILLES INTELLIGENTES



DOSSIER

VILLES INTELLIGENTES : UNE QUESTION DE CONNEXIONS

⇒ ANNE-MARIE TREMBLAY

Utilisation de technologies et de données pour améliorer les transports, la sécurité, la transparence, le bilan environnemental : de plus en plus, les municipalités tentent d'augmenter la connaissance de leur milieu pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Bienvenue dans l'univers des villes — ou municipalités — intelligentes.

Aux confins des quartiers Outremont, Mile-End, Parc-Extension, Petite-Patrie ainsi que ville Mont-Royal, se dresse maintenant le Campus MIL. Ce nouveau complexe de l'Université de Montréal, à la fine pointe, abrite les facultés des sciences. Par exemple, quand la luminosité dépasse 30 000 lumens en été, les stores se referment pour limiter la chaleur dans les immeubles certifiés LEED. « Les laboratoires comptent plus de 350 hottes. Il faut donc un système intelligent pour que le système de ventilation se mette automatiquement en marche quand on en utilise une », explique Alain Boilard, directeur général des grands projets d'infrastructures à l'Université de Montréal.

Mais surtout, en s'implantant sur le terrain de l'ancienne gare de triage d'Outremont, l'Université de Montréal voulait s'ouvrir à son voisinage. « Nos installations sur la montagne sont peu fréquentées par les gens qui ne sont pas à l'université. Dans le cas du Campus MIL, nous voulions nous assurer que l'installation, le site et les pavillons allaient s'intégrer de la meilleure manière possible dans le tissu urbain avoisinant », indique le directeur général. C'est pourquoi ce projet a été développé en collaboration avec différents acteurs comme la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont.

De ces échanges est né un véritable quartier, avec parcs, rues, pistes cyclables, ensembles résidentiels et même implantation d'une



Benjamin Scorpion | Gracieuseté Université de Montréal

grappe industrielle technologique autour du MILA, l'institut d'intelligence artificielle affilié à l'UdeM. Une passerelle permet aussi aux résidents de Parc-Extension d'enjamber la voie ferrée pour se rendre plus facilement dans les nouveaux espaces verts de ce secteur qui est en train de prendre forme.

« Dès 2015, nous avons mis sur pied ce qu'on appelle les projets éphémères, en dédiant tout un espace aux activités citoyennes et à l'agriculture urbaine, ajoute Alain Boilard. Nous avons aussi organisé une conférence avec l'astrophysicien Hubert Reeves sur cet espace. » Une façon de créer un lien avec la collectivité avant même la première pelletée de terre.

Même si le campus et son environnement n'ont pas été développés en utilisant la force de l'intelligence artificielle ou la technologie, les données sur la ville auront permis de s'adapter aux besoins de communautés environnantes, précise aussi Alain Boilard. « On parle ici d'un projet touchant la ville intelligente dans ses aspects moins technologiques, c'est-à-dire le fait de s'intégrer correctement dans le tissu urbain tout en réfléchissant au développement de ce secteur à plus long terme. »

Un concept qui ratisse large

Cette notion de connexion à la communauté s'inscrit directement dans la définition de la ville intelligente, qui va au-delà de simples questions technologiques, indique Loïc Angot, directeur stratégies durables chez Lemay, une firme d'architecture. « Ce concept est assez large et peut aller de l'implication des citoyens jusqu'aux lampadaires intelligents, en passant par la transparence,

lance-t-il. Mais au final, je dirais qu'il s'agit surtout d'une approche intégrée qui permet à la ville d'être durable, résiliente et citoyenne. » Comme pour le campus MIL, le bâtiment devient donc un morceau de cet ensemble, par exemple en émettant le moins de gaz à effet de serre possible. « L'objectif, c'est de créer des milieux de vie durable et, s'il y a de l'intelligence qui s'y greffe, c'est tant mieux. Mais ce n'est pas un but en soi. »

Pour bâtir des quartiers intelligents, c'est-à-dire axés sur le bien-être des citoyens et de la planète, il faut toutefois s'appuyer sur des données. « On ne peut pas contrôler ce qu'on ne mesure pas, estime Loïc Angot. Je crois beaucoup aux indicateurs. Ainsi, grâce aux « big datas », on pourra mieux comprendre la fréquentation des routes, des pistes cyclables, du mobilier urbain, des bornes électriques et jauger avec précision la performance énergétique des bâtiments, cite-t-il en exemple. Certaines villes travaillent également sur un relevé d'arbres, qui sont géolocalisés sur une carte. Cet outil permettra de savoir quelles sont les zones les mieux loties, comment se répartissent les variétés sur leur territoire, etc. » Des informations qui s'avèrent cruciales pour planifier des mesures de verdissement efficaces.

Applications multiples

Cette collecte de données peut également avoir une influence sur la conception de quartiers, de développements immobiliers

et de bâtiments. Par exemple, grâce à des concepts comme le BIM (*Building Information Modeling*) et même le CIM (*City Information Modeling*), on peut mesurer en un coup d'œil l'effet des différents éléments comme le vent, la neige, la pluie ou le soleil sur les futures constructions, indique Loïc Angot. « Ces outils nous permettent de prendre de meilleures décisions. Ainsi, si on réalise sur les plans qu'une place publique est trop à l'ombre, on peut modifier les bâtiments autour. »

Annie Daniel va encore plus loin. Associée et gestionnaire chez Kiva Design et architecture, cette spécialiste de la gestion immobilière a créé un laboratoire d'intelligence artificielle au sein de sa firme. « Nous travaillons actuellement avec le Nihon Development Group sur un algorithme qui va cartographier les terrains du grand Montréal par rapport aux ventes qui ont eu lieu au cours des dernières années. Cette application nous permettra d'évaluer avec précision la valeur de terrain



Loïc Angot,
directeur stratégies durables chez Lemay

Lemay



Annie Daniel,
Associée et gestionnaire chez Kiva Design

Kiva Design

selon son occupation, si on y construit des appartements haut de gamme plutôt qu'un bâtiment commercial. Cet outil combinera données en temps réel et intelligence artificielle pour aider les promoteurs à faire les meilleurs choix », ajoute-t-elle.

Ces informations peuvent également influencer la conception d'ensembles immobiliers. Par exemple, alors qu'elle a travaillé sur le projet Royalmount alors qu'elle était à l'emploi de la firme Lemay, Annie Daniel aurait aimé pouvoir intégrer de la signalisation intelligente à ses plans, en se connectant directement sur la circulation. « Comme cela, quand notre salle de théâtre ou de cinéma se vide, on peut contrôler les feux pour laisser sortir les gens sans occasionner de bouchons. On pourrait même créer des bretelles d'accès qui sont propres au projet pour alléger le trafic ou tenter de comprendre le comportement des conducteurs, qui pourraient s'arrêter au Royalmount au lieu de rester pris dans la circulation. Un concept malheureusement encore impossible à réaliser pour le moment, faute de réseau internet assez puissant », indique-t-elle.

Des bâtiments qui se connectent

Autre facteur qui pourrait influencer les concepteurs immobiliers : les bâtiments peuvent également se connecter ensemble pour améliorer l'expérience des utilisateurs. Par exemple, les tours du centre-ville pourraient partager leurs informations pour offrir un système de stationnement branché, explique Annie Daniel. « Si c'est complet à la Place Ville-Marie, on pourrait vous diriger vers l'édifice Manuvie ou encore vers un parcomètre. Éventuellement, avec l'implantation de la 5G, on pourrait développer des applications pour savoir où sont les places disponibles à travers Montréal et même les réserver en ligne. »

Autre exemple : celui de boucle énergétique, où les bâtiments se connectent autour d'un système de chauffage. « Si un édifice rejette beaucoup de chaleur parce qu'il a une salle de serveurs, par exemple, on pourrait utiliser ce surplus pour chauffer ses voisins et créer ainsi des quartiers plus efficaces », illustre Loïc Angot. « On pourrait aussi penser à des immeubles refuges en cas d'événements comme une panne électrique », souligne François Bédard, président et fondateur de Plan B Développement, conseils stratégiques en innovation. Il suffirait d'installer, comme dans le bureau montréalais de Lemay, panneaux solaires et dispositifs de réserve d'énergie. Dans la même veine, il serait possible de brancher les bâtiments directement sur les données météorologiques et d'adapter température, ventilation et teinte des fenêtres en fonction de ces éléments, ajoute pour sa part Annie Daniel.

Conservation des données

Toutefois, pour que les édifices jouent leur rôle au sein de la ville intelligente, il faudrait d'abord s'assurer de conserver les informations qui les concernent. Ce qui est loin d'être toujours le cas, constate Carolyne Filion, gérante Innovation – R et D et projets spéciaux chez Pomerleau. « Actuellement, en construction, on génère une tonne de données, mais c'est plutôt rare qu'elles

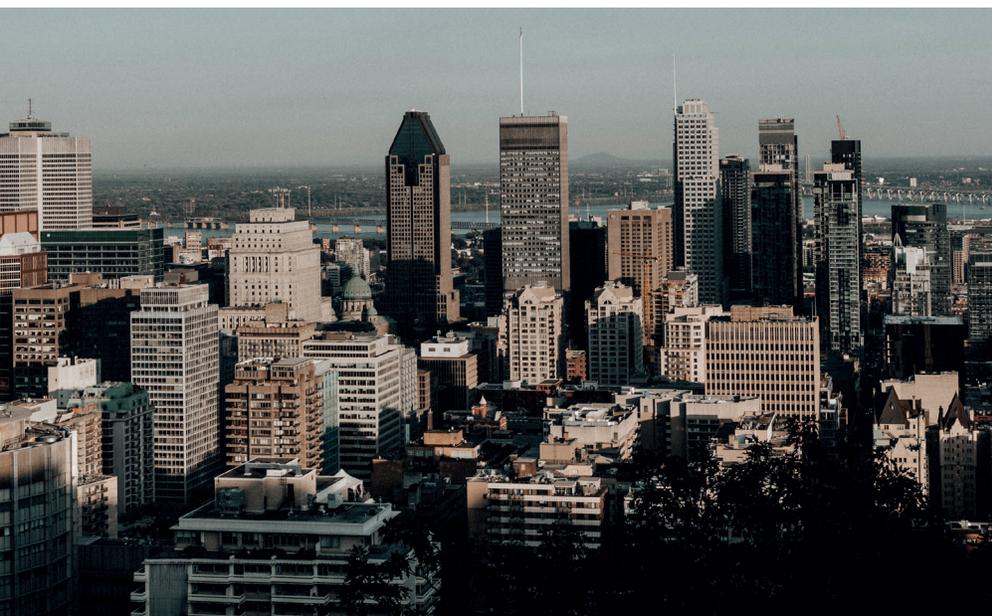
soient transmises ensuite aux gestionnaires des bâtiments », explique-t-elle.

Par exemple, l'entreprise travaille avec des « jumeaux numériques ». Ainsi, chaque projet est recréé virtuellement dans une version 3D où sont intégrées les informations techniques sur l'immeuble, mais également sur ses équipements, leur entretien, leur durée, etc. Des renseignements qui permettent aussi de connaître avec précision l'empreinte carbone des matériaux ou les émissions en Co² de l'édifice, ajoute Carolyne Filion. « Souvent, le jumeau numérique s'arrête à la livraison du bâtiment alors que ce serait très utile, notamment pour tout ce qui touche le développement durable, de le conserver. Nous poussons donc pour que ces données soient reprises dans la phase d'exploitation. »

Car pour que les immeubles puissent devenir des acteurs de la municipalité intelligente, ils devront se connecter avec leur environnement et alimenter un système intégré de données. « Éventuellement, on pourrait concevoir une tour non seulement en fonction du terrain sur lequel elle s'érigera, mais en tenant compte de tout ce qui l'entoure, que ce soit son quadrilatère, son quartier ou même la ville », soutient la spécialiste de l'innovation.

Et il ne s'agit là que quelques exemples, puisque ces concepts n'en sont qu'à leurs balbutiements, estime François Bédard. « Nous sommes un peu comme au début d'internet, alors que c'était le début d'un monde nouveau et connecté. Et il est difficile de prédire comment tout ceci se déploiera. » Mais une chose est certaine, plusieurs administrations municipales tentent actuellement d'améliorer leurs infrastructures pour s'adapter à cette réalité. « On parle même de data-ducts, plutôt que d'aqueducs, qui permettront d'alimenter les bâtiments intelligents et la connectivité des municipalités. »

L'avènement de la 5G promet aussi des avancées à ce chapitre. Reste toutefois plusieurs questions à l'éthique et la confidentialité à éclaircir, estiment toutes les sources interviewées pour cet article. Par exemple, la Chine a poussé très loin ces concepts, mais au détriment des droits des citoyens, relate Annie Daniel. C'est pourquoi il faut trouver la juste mesure. « Et surtout, la technologie ne devrait jamais être un but en soi, mais être utilisée pour répondre aux besoins des humains », rappelle Loïc Angot. Une condition sine qua non pour réussir cette transition numérique au profit de tous. //





GroupeAltus

LA SUITE D'OUTILS D'EXPERTS EN DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER




OUTIL CONDO

Pour développer le bon produit au bon prix

- Un portrait interactif de plus de 250 projets de condo neufs;
- Les tendances du marché en termes de prix, d'absorption et de typologie;
- Une analyse de la performance des projets.

outilcondomtl@groupealtus.com



OUTIL LOCATIF

Pour se positionner par rapport à la concurrence

- Un portrait interactif de plus de 150 projets locatifs neufs;
- Les tendances du marché en termes de loyers, d'absorption et de typologie;
- Une analyse de la performance des projets.

outillocatifmtl@groupealtus.com



OUTIL TERRAIN

Pour tout connaître sur le marché du terrain

- Une vision cartographiée des ventes par secteur géographique et par usage;
- Un portrait des acheteurs les plus influents;
- Des analyses de transactions variées présentant des indices au pied carré, à l'unité et à la superficie constructible.

outilterrainmtl@groupealtus.com

NOUVEAUTÉ

« La plateforme indispensable pour les promoteurs et les acheteurs de terrain du grand Montréal »

☎ 514.523.7380



DOSSIER

CONSTRUCTION HORS SITE

NOUVELLE RÉALITÉ DE CHANTIER EN VUE

⇒ MARC BEAUCHAMP

L'industrie se penche sur l'art de construire plus vite et plus efficacement, c'est-à-dire différemment. La pénurie de main-d'œuvre observée sur les chantiers exhorte les entreprises à repenser l'exécution, ainsi que tout l'écosystème de la construction. Observation d'industrie.

Ivanka Iordanova est professeure au département de génie de la construction à l'École de technologie supérieure à Montréal. Architecte de formation, sa thèse de doctorat de l'Université de Montréal portait sur l'innovation dans la conception architecturale à l'aide du numérique. Postdoctorante à l'ÉTS au sein du Groupe d'intégration et développement durable (GRIDD), elle s'est penchée sur la conception intégrée et la construction durable. Pendant de nombreuses années, elle a aussi contribué à l'avancée des pratiques innovantes de l'industrie de la construction en fondant et dirigeant notamment l'équipe destinée à la croissance de l'innovation dans une importante firme de construction québécoise et canadienne.

Revenue à l'ÉTS depuis un an, elle participe à la gestion de la Chaire de recherche industrielle sur l'intégration de la chaîne d'approvisionnement en construction et collabore avec plusieurs universités à la recherche et au développement de méthodes et d'outils technologiques dans le dessein de révolutionner des procédés de construction. Ces travaux font rayonner l'esprit du changement.

L'innovation est souvent dépendante des besoins. « On va innover plus vite quand le besoin est pressant. Aussi, on va automatiser davantage quand on doit produire plus rapidement avec qualité, avec moins de personnel. On le constate dans plusieurs industries. La robotisation dans le secteur de la fabrication d'automobiles est un bon exemple. La dynamique entre l'offre et la demande définit en grande partie cette volonté de changement », mentionne Mme Iordanova.

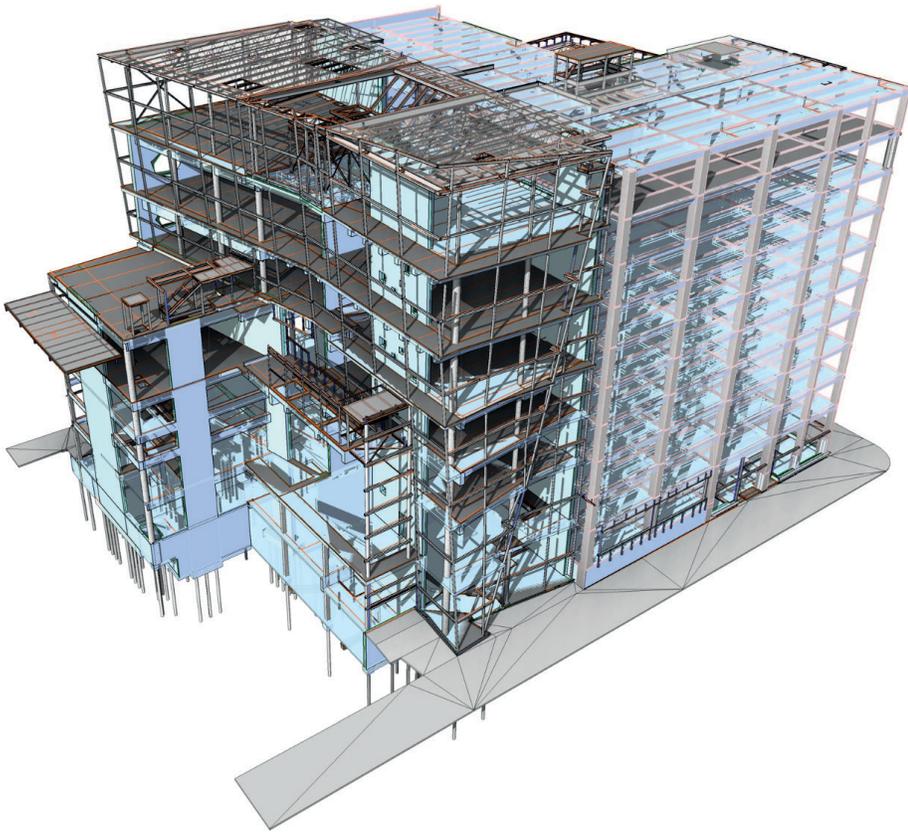
Agilité d'entreprises

« On ne sait pas quand cette transformation fortement engagée dans l'industrie de la construction sur d'autres continents — des méthodes qui ont fait leurs preuves — atteindra le cœur de nos procédés ici au pays. Mais le vent de changement s'amène et il faut s'y préparer pour ne pas demeurer en reste, prévient Ivanka Iordanova. Sinon, on verra de plus en plus de conteneurs de kits produits ailleurs, arriver sur nos chantiers pour y être seulement installés.



Ivanka Iordanova,
professeure à l'ÉTS

Il faut acquérir beaucoup de savoir-faire, maîtriser des technologies innovantes et faire preuve d'ouverture pour affronter cette réalité. La concurrence de marché imposera de savoir construire plus vite et plus efficacement. C'est un courant qui introduit une méthode de travail plus rigoureuse. Elle préconise un mode d'assemblage faisant appel à davantage de planification en prévision d'un chantier. De



Consortium Lapointe Maigne + Aedifica

plus, des connaissances concernant la fabrication sont souvent nécessaires au début du projet, ce qui implique le travail collaboratif entre concepteurs et manufacturiers, poursuit-elle.

C'est un fondement qui bouscule la logistique d'opération existante. Il s'agit avant tout de commencer à voir la construction comme un système de production et non comme un service. Le défi sera de le faire sans sacrifier la créativité et l'harmonie de notre environnement bâti, ce qui implique la collaboration entre tous les acteurs du projet. De plus, les nouvelles pratiques basées entre autres sur la modularisation et la production hors site passent obligatoirement par la modélisation et la simulation des systèmes de construction et leur performance, jusque dans les moindres détails. Ce sont ces préceptes qui ont guidé la construction en seulement 19 jours d'un gratte-ciel de 57 étages à Changsha en Chine en 2017.»

Évolution logistique

L'adoption de pratiques évoluées de construction hors site témoigne de ce courant. Ces procédés empruntés à l'industrie manufacturière conduisent à la production d'éléments modulaires fabriqués en usine pour livraison et assemblage sur des chantiers extérieurs. Cette façon de faire remet d'emblée en question la construction traditionnelle. Les experts de l'industrie se prononcent depuis plusieurs années sur cette évolution. « Depuis 2018, la réflexion s'accélère et invite l'industrie à être favorable au changement. D'ailleurs, même s'ils sont toujours une minorité, au Québec, plusieurs entreprises ont déjà adopté cette façon d'aborder la construction. Elles offrent d'excellents produits de différents types — éléments, panneaux ou modules — de bois, acier ou béton — mais qui se heurtent souvent à une incompréhension et à un contexte défavorable à leurs activités, indique Mme Iordanova.

Aujourd'hui, on ne s'interroge plus sur la pertinence et le moment où l'on devra effectuer la transition, on se questionne plutôt sur comment y parvenir, sur qui sera habilité à mener concrètement ce changement. Des entreprises devront se frayer une nouvelle voie dans ce processus. Elles devront en effet se redéfinir ou se réinventer pour s'y tailler une place. Car cette nouvelle

façon de construire privilégiera une approche de planification et d'intégration soutenues des procédés de fabrication et d'assemblage, tant pour les travaux exécutés en usine que sur le terrain. Cette imbrication de savoir-faire prescrira également l'observance d'une saine communication entre tous les partenaires d'un chantier, avant et pendant sa réalisation, souligne la professeure.

Il a été démontré que l'on construit plus vite de cette façon. C'est plus rapide parce que deux processus d'édification se déploient en parallèle. Alors que des éléments sont érigés en usine, d'autres travaux se déroulent au même moment sur le site de construction. Aussi, cette logistique permet d'assembler les pièces à destination plus proprement et dans une visée de développement durable, en générant moins de poussière, de faibles bruits et peu de rebuts sur les sites. Ce mode de construction exige également la présence de moins de travailleurs sur les chantiers, un avantage économique indéniable, mais également des conditions de travail plus sécuritaires, portant moins de risques, et à l'abri des rudes conditions climatiques.»

Convaincre l'industrie

Les grandes villes encouragent déjà ces mesures, particulièrement lorsque des constructions s'élèvent au sein de quartiers centraux, dans des endroits densément habités où l'espace est restreint.

« Or, observe Ivanka Iordanova, il demeure parfois difficile de convaincre des donneurs d'ouvrage dans l'industrie d'opter pour la préfabrication ou la construction hors site. Plusieurs grands clients invoquent qu'ils ne connaissent pas cette solution ou qu'ils n'ont jamais expérimenté ce mode de construction. Ils craignent à cet égard la réorganisation du travail et, par le fait même, le dérèglement des routines de construction maîtrisées et bien ancrées dans le quotidien du personnel de chantier.

Un autre facteur, purement financier cette fois, expliquerait aussi ce détachement. La construction hors site peut faire bondir dans certains cas les coûts d'un projet, notamment si ce dernier est un premier ou un unique projet réalisé avec cette méthode. On doit enfin ajouter que la construction hors site exige davantage de concertation des nombreuses



LEWILDER_LMA+AEDIFICA

équipes impliquées. De l'étude de conception à l'installation sur le chantier, tous les intervenants doivent en effet conclure à la précision d'arrimage des procédés.

En outre, dans un mode de construction hors site, il convient de noter que davantage d'honoraires doivent généralement être versés par les donneurs d'ouvrage en début de projet, explique la professeure Ivanka Iordanova. Ce qui va à l'encontre de la réalité actuelle de la construction traditionnelle. Car il y aura davantage de travail de réflexion à consacrer à cette première étape lorsque l'on songe à bâtir de façon modulaire ou préfabriquée.» Les architectes, ingénieurs et manufacturiers de composants doivent en effet ériger un plus grand sommet de communication.

Équation d'avenir

Cette raison expliquerait en partie pourquoi l'industrie demeure largement défavorable à étendre pour l'instant la construction hors site. Cependant, l'idée fait son chemin dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur les chantiers. Aujourd'hui, dans l'urgence de la crise de la COVID-19, on voit au Québec, des projets d'unités hospitalières se faire en toute vitesse grâce à la construction modulaire et l'effort conjoint de tous les partenaires.

Les manufacturiers d'éléments modulaires ainsi que les entreprises de haute technologie s'empressent de convertir l'industrie. En effet, la répétitivité des projets à réaliser en usine commence déjà à faire baisser les coûts de fabrication des éléments modulaires à livrer. Ces

sites sont équipés d'outils de modélisation d'avant-garde, avec *Building Information Modeling* (BIM), d'un esprit de coordination avancé et d'une expertise de fabrication de qualité démontrée.

Pour faire face aux joueurs venant d'autres domaines comme IKEA, Google ou Kattera, les entreprises d'ici devraient faire un effort collectif d'intégrer les chaînes d'approvisionnement, entre autres, en utilisant des plateformes numériques de partage des bases de données autour des modèles et des simulations.

Le cadre légal devrait les appuyer au travers de contrats collaboratifs qui offrent un terrain ouvert à la créativité et l'innovation. Ainsi, ils feront partie de la solution, du rêve de bâtir plus vite, plus efficacement et de manière durable.

RÉSILIENCE ET PERFORMANCE

DES SOLUTIONS QUI RALLIENT

Bétons Préfabriqués du Lac (BPD L) a contribué à plusieurs projets d'envergure, dont la Tour des Canadiens à Montréal. « Le béton préfabriqué offre des avantages variés en termes de rapidité dont la pose des fenêtres en usine. Aussi, le préfabriqué intégral (*Total precast*) propose un système de construction à vélocité inégalable grâce à la préfabrication de sa propre structure », dit Robert Bouchard, président-directeur général de l'entreprise.

RCM Modulaire collabore à la construction d'ensembles de condominiums étagés, complexes hôteliers et centres d'hébergement. Son propriétaire, Gilbert Trudeau, indique que ses équipes ont récemment construit, livré et assemblé des bâtiments de qualité pour des centres hospitaliers. « La construction modulaire nous a permis de répondre aux besoins urgents de ces clients. »

Stéphane Sigouin est directeur Ventes et opérations du groupe Matério. L'entité recoupe la division des bois d'ingénierie Hybrid Joist. Cette dernière a lancé il y a cinq ans une poutrelle ajourée de longueur variable pour la fabrication des planchers. « Elle est fabriquée en usine et livrée sur les chantiers. Elle s'ajuste à tous les défis. Réduisant les délais de travail, elle constitue une pièce maîtresse de projets de préfabrication structurelle », indique M. Sigouin.

OSBLOCK, du propriétaire fondateur Marco Tremblay, conçoit et fabrique des blocs structuraux de bois isolés. Ce produit breveté rend la construction des bâtiments plus facile, rapide, efficace et écologique, dit son inventeur. « C'est un système modulaire et structural permettant une mise en place simple et trois fois plus rapide des murs. Il réduit les étapes de construction sur le chantier, en plus de surpasser les normes actuelles de rendement énergétique et de solidité. » //



BPD L



VOTRE MANUFACTURIER,
100% QUÉBÉCOIS



RÉSIDENTIEL



AGRICOLE



COMMERCIAL

ENSEMBLE, SOUTENONS
L'ACHAT LOCAL



VOTRE PROJET,
NOTRE PRIORITÉ.  1 888 428-9921
TOLEVIGNEAULT.COM

LES MISES EN CHANTIER RÉSIDENIELLES AU QUÉBEC ET LA COVID-19

Quelles seront les conséquences de la COVID-19 sur la construction résidentielle neuve au Québec ? Voilà une question que plusieurs entrepreneurs en construction se posent à l'heure actuelle.



Photographies Commercial

➔ JEAN-PHILIPPE CLICHE

Économiste sénior
Direction des relations du travail

La crise sanitaire actuelle a complètement renversé l'économie mondiale. À la fin du mois de mars, près d'une personne sur trois était confinée sur la planète, ce qui a évidemment eu des répercussions majeures sur l'emploi et la croissance, autant ici qu'ailleurs. Puisque l'état de l'économie et la création d'emploi influencent énormément la capacité des Québécois à acheter des logements neufs, est-il légitime d'être inquiet par rapport à la situation ?

Taux d'inoccupation des logements

Que ce soit dans la grande région de Montréal, de celles de Québec, de Gatineau et même de Sherbrooke, les taux d'inoccupation des logements étaient extrêmement bas en 2019. Dans le cas de Montréal, ce taux était de 1,5%, soit le plus bas taux en 15 ans. Bien que la croissance de l'immigration ait été ralentie par la crise sanitaire en 2020, il n'y a pas eu de décroissance de la population au Québec, ce qui fait en sorte que la demande de logement devrait demeurer élevée encore en 2020. De plus, l'immigration interprovinciale devrait être favorable aux régions de l'est du pays au cours des prochaines années. En effet, il est estimé que les régions exportatrices de pétrole seront davantage touchées par la crise actuelle.

Nous devrions donc avoir un bilan positif en termes de migration interprovinciale au Québec, ce qui viendra fort probablement renforcer la demande pour de nouvelles unités d'habitation.



Freepik

Vente de logement

Bien qu'il y ait eu une chute du nombre de ventes au Québec entre janvier et mai 2020, on s'aperçoit que l'inventaire de logements disponibles a chuté davantage que le nombre de ventes. En effet, le nombre d'unités d'habitations vendues a chuté de 13 % dans la province de Québec par rapport au même moment l'an dernier, alors que l'inventaire de maisons à vendre a diminué de 24 %¹. C'est donc dire qu'il y a eu beaucoup moins de logements disponibles pour les acheteurs en 2020 qu'à pareille date l'année dernière. Ceci devrait mettre une pression à la hausse sur la demande de logements au Québec.

Prévisions sur les mises en chantier

Plusieurs organisations effectuent des prévisions sur les mises en chantier, incluant les grandes banques canadiennes. La Banque de Montréal, pour ne nommer qu'elle, a

récemment revu ses prévisions de début d'année sur le nombre de constructions neuves qui devraient s'ériger dans la province. En date du 19 juin 2020, l'institution prévoyait la construction de 45 000 unités d'habitations neuves en 2020 et 53 000 en 2021. Pour 2020, cette prévision est inférieure de 4 000 unités par rapport à sa prévision de début d'année, mais supérieure de 4 000 unités en 2021. L'institution ne prévoit donc pas de diminution des mises en chantier dans un horizon de deux ans, seulement un report des unités prévu en 2020 à 2021.

La conclusion est que les mises en chantier résidentielles dans la province devraient être très peu affectées par la crise actuelle. Le fait d'avoir fermé les chantiers résidentiels pendant environ quatre semaines fera évidemment diminuer la construction en 2020, mais ceci devrait se rééquilibrer dès l'an prochain.

Il est de plus en plus clair cependant que les préférences des consommateurs seront affectées de façon permanente par la crise sanitaire actuelle. Plusieurs employeurs et employés ont été forcés au télétravail pendant quelques mois, et nombreuses sont les organisations qui ont été satisfaites de l'expérience. Ceci pourrait réduire l'engouement pour les quartiers centraux, et plusieurs voudront probablement demeurer dans des logements plus grands où ils pourront installer un ou des bureaux de travail confortables. Il ne serait donc pas surprenant de voir un regain d'intérêt pour les habitations dans les couronnes des grands centres urbains, au détriment des logements plus petits dans les grandes villes. Nous allons bien sûr suivre la situation de près au cours des prochains trimestres. //

¹ Source: APCIQ par le système Centris, statistiques du mois de mai 2020.

UN EXPERT, À QUOI ÇA SERT?

Dans un litige, on fait souvent appel à un expert. Au fait, un expert, à quoi ça sert ?



Photographies Commercial

FRANÇOIS-OLIVIER GODIN

Avocat
Bélanger Paradis avocats

Dans un litige, devant un arbitre pour un dossier impliquant la Garantie de construction résidentielle ou encore devant un juge pour un dossier devant les tribunaux civils, chaque partie présentera une preuve en espérant convaincre le décideur de trancher en sa faveur. Cette preuve s'administre notamment par témoignage. Or, ne témoigne pas qui veut sur tous les sujets : les questions scientifiques ou techniques relèvent de l'expertise et sont réservées aux témoins experts. Au fait, un expert, à quoi ça sert ?

Comme l'indique la Cour d'appel¹ en référant à la doctrine² sur cette question, *le témoin expert est celui qui possède une compétence spécialisée dans un secteur donné d'activité*. C'est le tribunal qui accordera le statut d'expert à un individu en fonction de ses qualifications et ses compétences. Bien que dans plusieurs cas la compétence d'un expert s'établisse en démontrant que celui-ci détient des diplômes dans un domaine précis ou encore qu'il fasse partie d'un ordre professionnel particulier, il ne s'agit pas nécessairement d'exigences pour être reconnu comme expert dans un domaine par un tribunal puisque ce titre peut être reconnu à un individu qui possède des « connaissances expérimentales particulières ».

La qualification d'un individu à titre d'expert revêt une grande importance pour la portée du témoignage de celui-ci. Contrairement au témoin « ordinaire », qui établit la trame factuelle en témoignant strictement sur des faits, l'expert a pour rôle d'éclairer le tribunal quant à certaines questions scientifiques ou techniques d'une certaine complexité, et non pas sur des sujets simples. À cet effet, il lui sera permis de donner son opinion, ce que ne peut faire un témoin ordinaire. Compte tenu de ce rôle particulier, l'expert se doit d'être impartial, sous peine d'affecter la valeur probante de son témoignage ou tout simplement voir celui-ci rejeté.

Aussi, en considérant le rôle distinct de l'expert découlant de ses connaissances particulières dans un domaine donné et l'impartialité de celui-ci, il est utile de retenir les services d'un expert afin de mettre en preuve devant le tribunal certains éléments complexes dans des dossiers où différentes opinions sont émises relativement à une situation comme c'est souvent le cas avec une problématique affectant un bâtiment.

S'agit-il réellement d'une problématique ? Quelles sont les règles de l'art ? Quelles sont les méthodes de correction envisageables ? Sur ces questions, seul un expert pourra éclairer le tribunal.

Afin de réduire les délais et les coûts reliés à un litige, les parties devraient privilégier, ou à tout le moins considérer la possibilité de recourir à un expert commun. Le cas échéant, l'expert commun pourra permettre d'obtenir rapidement l'heure juste sur une situation donnée. Une fois les questions relevant de l'expertise réglées, les parties peuvent rapidement concentrer les discussions sur d'autres éléments du dossier et ainsi possiblement en venir à un règlement. C'est un penser-y bien. //

¹ Landry c. Ste-Foy (Ville de) (Québec), 2010 QCCA 2351 (CanLII).

² Jean-Claude Royer, *La preuve civile*, 4^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2008, p. 325 à 330.



Freepik

LE SAVIEZ-VOUS?

Dans certains cas où le tribunal tranche en faveur d'une partie, celui-ci peut ordonner que les frais engagés par une partie pour la réalisation d'une expertise, la préparation et le témoignage d'un expert lors d'une audition puissent être assumés par la partie adverse.

PANDÉMIE : PAS DE PAUSE POUR LES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET LES NORMES

Malgré la pause décrétée par le Gouvernement en raison de la COVID-19, certains règlements ont été adoptés ou sont en préparation, la norme BNQ 3009-600 sur les moisissures a été éditée et des règlements existants ont été modifiés. L'ensemble de ces mesures va avoir des impacts sur vos projets.



Photographies Commercial

PIERRE LONGPRÉ

Conseiller technique
ACQ Résidentiel

DEUX RÈGLEMENTS SONT MAINTENANT EN VIGUEUR

Efficacité énergétique

Le premier règlement est l'adoption du chapitre I.1 sur l'efficacité énergétique inséré dans le Code de construction du Québec 2010, Chapitre 1 - Bâtiment. Ce règlement a été adopté, par le décret 486-2020, le 29 avril 2020 et est en vigueur depuis le 27 juin 2020, avec une période transitoire de 18 mois se terminant le 27 décembre 2021 pour le début des travaux.

L'imposition de ce règlement est l'outil permettant de mettre en œuvre les moyens d'atteindre les objectifs fixés par Transition énergétique Québec dans son plan directeur 2018-2023.

https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf

Les modifications affecteront la conception des éléments suivants :

- Augmentation des exigences pour l'isolation des murs, des toits et des planchers et la couverture des ponts thermiques;

- Performance thermique des portes et fenêtres;
- Isolation thermique des conduits et calorifugeage de la tuyauterie;
- Limitation de la puissance d'éclairage intérieur et extérieur;
- Récupération de chaleur exigée dans les installations de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air, y compris les piscines, les équipements de réfrigération et les hottes de cuisines commerciales.

Règlement sur la construction et la transformation 11-018, Ville de Montréal

Un deuxième règlement est entré en force le 23 janvier 2020, soit le règlement 11-018 de la Ville de Montréal, avec une période transitoire beaucoup plus courte, soit 6 mois se terminant le 23 juillet 2020.

Les exigences normatives du règlement de construction en application avant l'entrée en vigueur de la modification de ce règlement peuvent être utilisées en lieu et place de celles prévues au nouveau règlement, à la condition que la demande de permis, incluant tous les documents d'accompagnement requis par le présent règlement, soit soumise à la Ville pour approbation dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de cette modification réglementaire (art. 72 du 11-018).

Ce règlement possède des exigences affectant la conception des projets spécifiquement sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les éléments exigés sont les suivants :

- Isolation du toit R51 pour les bâtiments d'habitation;
- Préparation de la structure du toit pour recevoir la charge d'une toiture verte si plus de 250 m² et plus de 3 étages;
- Résistance accrue des fenêtres lanterneaux et portes ayant une certification Energy Star;
- Obligation de prévoir une salle pour les déchets si plus de 11 unités d'habitation sont prévues au projet ou s'il abrite un commerce de plus de 100 m²;
- Éclairage naturel plus exigeant des espaces d'habitation;
- Aucune servitude de passage sur une propriété voisine pour le parcours d'issue;
- Autorisation obligatoire du syndicat de copropriété pour les travaux touchant une partie commune.

Il est possible de télécharger le règlement au lien suivant :

<http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=29950&typeDoc=1>



Preprojik

Élaboration d'une norme québécoise sur les moisissures - BNQ 3009-600

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a annoncé la publication de la norme BNQ 3009-600, qui encadre l'investigation des bâtiments résidentiels pour en évaluer la contamination par les moisissures et déterminer la source de celles-ci, ainsi que la décontamination visant à rendre l'habitation saine.

L'ACQ a contribué à cette dernière. Pour plus de renseignements, lisez le communiqué de presse :

https://www.bnq.qc.ca/images/pdf/nouvelles_evenements/2020/communiqu%C3%A9_presse_moississures_3009-600_2020-04-28.pdf

Téléchargez gratuitement la norme BNQ 3009-600 Contamination des habitations par les moisissures — Investigation et réhabilitation du bâtiment sur le site web du BNQ à l'adresse suivante :

<https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/construction/contamination-des-habitations-par-les-moisissures.html>

DEUX PROJETS DE RÈGLEMENT EN ATTENTE D'ADOPTION

Code de construction du Québec, soit l'adoption CNB 2015 avec modifications du Québec

L'adoption du décret pour le nouveau Code de construction du Québec, Chapitre 1 - Bâtiment 2015 est en préparation.

Nous avons communiqué l'ensemble de nos commentaires proposant des modifications à la RBQ. Cette dernière a transmis la documentation au gouvernement du Québec en vue de l'adoption du Code.

Une période de consultation publique sur les modifications proposées sera mise en place pour la version du Code de construction du Québec Chapitre 1 - Bâtiment 2015. Cette consultation devrait avoir lieu cet automne et nous vous informerons des dates aussitôt qu'elles seront confirmées.

Règlement pour une métropole mixte 20/20/20 - Ville de Montréal

Une nouvelle version de ce règlement est en préparation. Malgré les réserves de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), l'administration Plante désire aller de l'avant avec l'adoption du règlement pour une métropole mixte. Ainsi, une nouvelle version de ce règlement sera présentée aux instances et nous souhaitons pouvoir la commenter avant son adoption comme nous l'avons fait à la suite du dépôt de notre mémoire le 16 octobre 2019.

<https://www.acq.org/wp-content/uploads/2019/10/memoires2019-projetreglementlogementsocial.pdf>

Nous attendons des développements prochainement.

L'ACQ reste vigilante et vous communiquera les changements réglementaires qui touchent vos projets. //

Con**tech**
BÂTIMENT
EXPOS
2020

Exposition virtuelle

28 octobre et 3 novembre

Un événement 100% virtuel et axé sur du jumelage intelligent qui vous permettra de rencontrer les bonnes personnes !

contech.qc.ca

L'ACQ RÉSIDENTIEL EST FIER DE S'ASSOCIER AUX GRANDS CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS DU QUÉBEC

Avec plus de 25 années d'expérience en construction résidentielle, notre équipe accompagne les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets en offrant des produits de garanties et des services spécialisés adaptés aux réalités du marché immobilier au Québec.

En choisissant les plans de garantie de l'ACQ Résidentiel, le constructeur confirme à ses propriétaires d'unité d'habitation que leur propriété a été construite selon les plus hauts standards de l'industrie. L'ACQ Résidentiel procède à des inspections rigoureuses à toutes les étapes clés de la construction donnant ainsi la garantie de qualité aux propriétaires.

Nouveaux projets enregistrés à la garantie Qualité Condo - total de 1 179 unités d'habitation



**ACQ
RÉSIDENTIEL**

**SYMBOLE DE QUALITÉ OFFERT PAR LES MEILLEURS
CONSTRUCTEURS AU QUÉBEC !**

Visitez acq.org/residentiel pour consulter tous les projets garantis.

Accédez à 100 % de vos acomptes dès la mise en marché de votre projet.



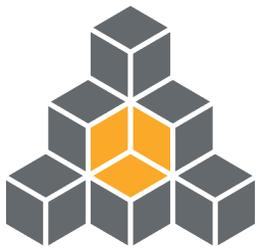
Projet Curtiss par Sotramont

NOUVEAUTÉ !

Garantie de protection des acomptes

Notre solution vous permet de percevoir des acomptes, de les utiliser tout en vous conformant aux dispositions du projet de loi 16.

- ✓ Garantie sur mesure sans limite de protection par unité
- ✓ Aucune implication dans la gestion de vos acomptes
- ✓ Ne nécessite aucun dépôt en fidéicommiss
- ✓ Aucune garantie supplémentaire demandée
- ✓ Sans utilisation anticipée de votre financement
- ✓ Tarif imbattable !



ACQ
RÉSIDENTIEL

On vous couvre
sur tous les plans.

Profitez de cette offre et conservez le plein contrôle de vos opérations !

1 800 956-7526 | residentiel@prov.acq.org
acq.org/protection-acomptes

RÉNO
CLIMAT



CHAUFFEZ
VERT



NOVO
CLIMAT



Profitez des nouveautés dans les programmes d'aide financière de Transition énergétique Québec

- › Pour vos projets de rénovations permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de votre maison ou de votre bâtiment multilogement (isolation, étanchéité, systèmes mécaniques, portes et fenêtres)
- › Pour des solutions écoénergétiques pour votre système de chauffage, dont les thermopompes (installation et remplacement)
- › Pour une construction neuve homologuée à haute performance énergétique

transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel

- 
- › **visez**
l'efficacité énergétique
 - › **diminuez**
votre facture d'énergie
 - › **améliorez**
le confort de votre habitation